



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

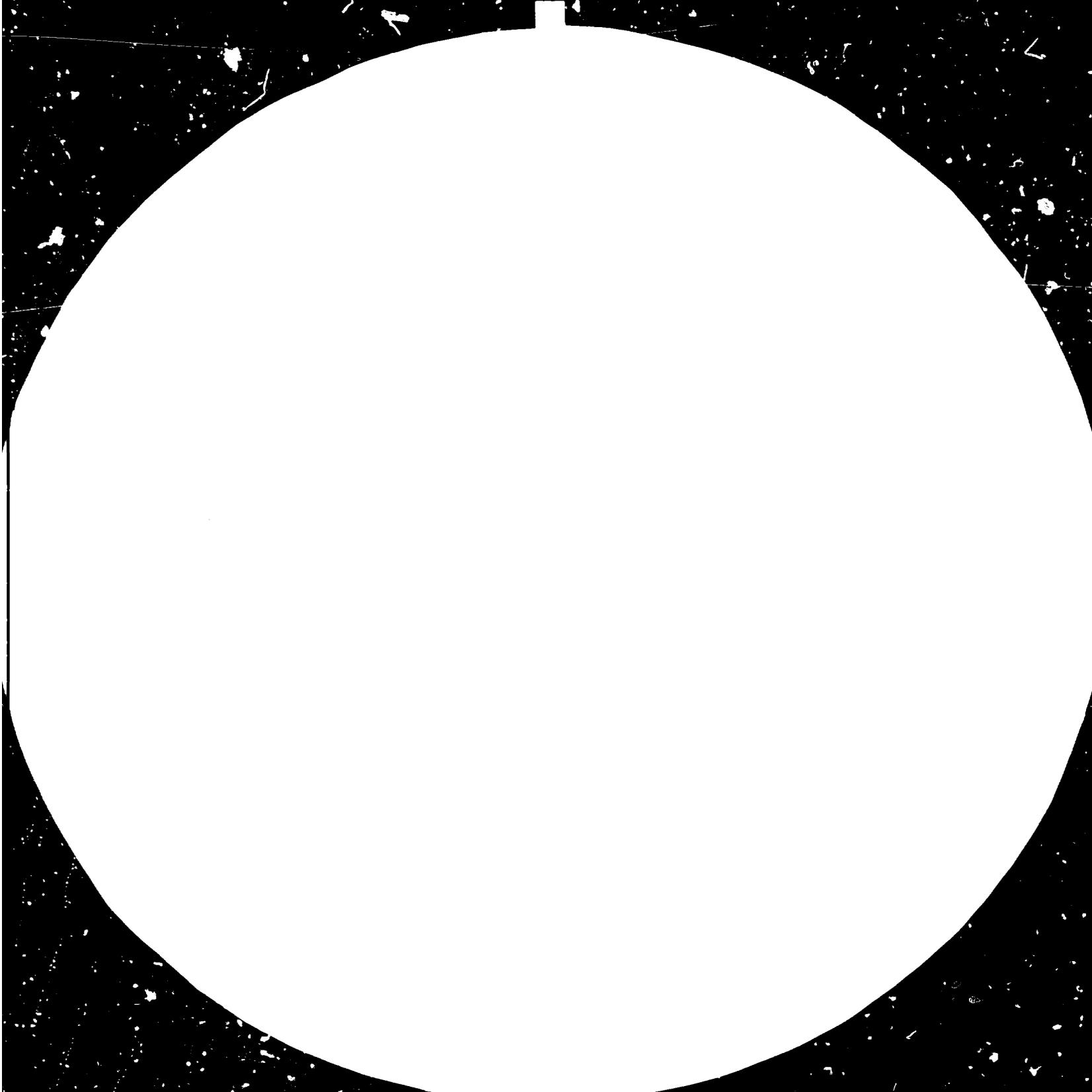
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

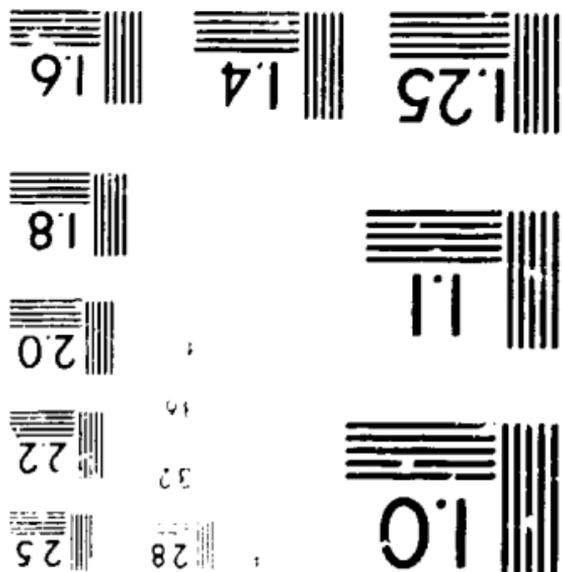
## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART  
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A  
U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963





13725-F



Distr. GÉNÉRALE

ID/CONF.5/28  
26 avril 1984

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

*Organisation des Nations Unies pour le développement industriel*

---

**QUATRIÈME CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ONUDI**  
**Vienne (Autriche), 2-18 août 1984**

---

RAPPORT DE LA SEPTIÈME CONFÉRENCE  
DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE\*

Addis-Abéba (Ethiopie), 26-28 mars 1984

---

\* Le présent document a été reproduit tel qu'il a été reçu. Il est également disponible en anglais et en arabe.

v.84-87747

Distr.  
LIMITEE

E/ECA/JID/2  
30 mars 1984

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE  
POUR L'AFRIQUE

(CEA)

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

(OUA)

ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR LE DEVELOP-  
PEMENT INDUSTRIEL  
(ONUDI)

Septième Conférence des ministres  
africains de l'industrie

26-28 mars 1984, Addis-Abeba (Ethiopie)

RAPPORT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Pages</u>
<b>PREMIERE PARTIE - COMPTE RENDU DES TRAVAUX</b>		
A. ORGANISATION ET PARTICIPATION . . . . .	1-4	1
B. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA REUNION (point 1 de l'ordre du jour) . . . . .	5-43	1-9
C. ELECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)	44-45	9
D. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 3 de l'ordre du jour) . . . . .	46-47	9-10
E. ALLOCUTIONS DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE (point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	48-111	10-21
F. RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE . .	112-117	21
G. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE DU COMITE PLENIER D'EXPERTS (point 6 de l'ordre du jour) . . . . .	116-119	22-23
H. ELECTION DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE (point 7 de l'ordre du jour)	120-121	23
I. DATE ET LIEU DES PROCHAINES REUNIONS DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE ET DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE (point 8 de l'ordre du jour) . . . . .	122	23
J. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)	123-127	24-25
K. ADOPTION DU RAPPORT (point 10 de l'ordre du jour)	128-129	25
L. CLOTURE DE LA CONFERENCE (point 11 de l'ordre du jour) . . . . .	130-131	25
<b>DEUXIEME PARTIE - CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS . . . . .</b>		
		26
A. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	1-10	26-29
B. RESOLUTIONS . . . . .	11	30-38
<b>ANNEXE - POSITION COMMUNE AFRICAINE A LA 4E CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI</b>		

## PREMIERE PARTIE

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

## A. ORGANISATION ET PARTICIPATION

1. La septième Conférence des ministres africains de l'industrie, conjointement organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) du 26 au 28 mars 1984. La réunion avait pour objectif d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, d'élaborer un programme d'activités au titre de la phase d'exécution de la Décennie et de définir une position africaine commune quant aux questions devant être examinées lors de la quatrième Conférence générale de l'ONUUDI.

Participation

2. Les Etats membres ci-après étaient représentés à la conférence : Algérie, Angola, Botswana, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haute-Volta, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Tunisie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.

3. Etaient également présents des observateurs des organismes des Nations Unies ci-après : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

4. Ont également assisté à cette conférence des observateurs des organisations intergouvernementales ci-après : Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), Centre régional africain de technologie (CRAT), Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et Banque africaine de développement (BAD).

## B. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA REUNION (point 1 de l'ordre du jour)

5. La réunion a été officiellement déclarée ouverte par M. Kailu Yimenu, ministre d'Etat et ministre de l'industrie de l'Ethiopie socialiste qui, au nom du Camarade Mengistu Haile Mariam, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, Président du Conseil administratif militaire provisoire et de la Commission pour l'organisation du Parti des travailleurs d'Ethiopie, Commandant en Chef des forces armées et Chef du Gouvernement de l'Ethiopie socialiste a souhaité aux participants la bienvenue à Addis-Abeba.

6. Il a déclaré que la septième Conférence des ministres africains de l'industrie se tenait à un moment où l'exécution du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique entrait dans une phase décisive. La situation socio-économique déplorable des pays africains, 20 ans après leur accession à l'indépendance politique, était l'un des principaux facteurs à l'origine de la proclamation des années 1980 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il a rappelé les objectifs de la Décennie ainsi que les principaux éléments de l'exécution du programme axés sur la nécessité d'assurer un développement industriel autonome et auto-entretenu.
7. Il s'est inquiété du fait que près de cinq années après la proclamation de la Décennie, la mise en oeuvre du programme d'activités envisagé avait donné des résultats très peu satisfaisants. Il a indiqué que l'exécution du programme de la Décennie nécessiterait, en particulier, le développement accéléré des ressources humaines et techniques ainsi que la prise de mesures concrètes en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires. Il a évoqué l'attitude négative des pays développés quant à l'appui financier et technique à la Décennie au titre de laquelle un programme reposant sur le double principe d'autosuffisance et d'autonomie avait été élaboré.
8. En ce qui concerne la position africaine commune en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, devant être formulée et adoptée par la Conférence, il a souligné qu'il conviendrait de souligner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la fourniture de facteurs de production agricoles et d'accroître la production vivrière. Le document sur la position commune devait également être établi dans le cadre du Plan d'action de Lagos et du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Une stratégie bien définie devrait être élaborée afin d'obtenir l'appui de la communauté internationale en faveur du programme de la Décennie.
9. Il a relevé la tendance encourageante à l'établissement de groupements sous-régionaux africains, notamment de la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) et a déclaré que son Gouvernement appuyait sans réserve la création de ces groupements économiques.
10. Le Ministre a également déclaré que depuis la constitution du Comité de la planification centrale du Conseil suprême de la révolution en Ethiopie, on s'était efforcé de jeter les bases d'une industrialisation en mettant l'accent sur la création d'industries susceptibles de répondre aux besoins essentiels des populations. Les industries implantées étaient interdépendantes et liées au développement des autres secteurs.
11. Il a informé les participants que les programmes et objectifs d'industrialisation à long terme seraient définis dans le plan prospectif décennal dont la mise au point était en cours. L'Ethiopie socialiste avait accordé un rang de priorité élevé à l'industrie puisque ce secteur venait après celui de l'agriculture dans l'ordre de ses priorités. Le plan en question mettait également l'accent sur la création de petites et moyennes industries en vue de satisfaire les besoins essentiels des populations et de créer davantage de possibilités d'emploi.

12. Enfin, le Ministre a invité les participants à se pencher attentivement sur les questions qui seraient examinées lors de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI en vue d'arrêter une position africaine commune réaliste, susceptible de recueillir l'appui de la communauté internationale.

13. Parlant au nom de M. Peter Onu, Secrétaire général par intérim de l'OUA, retenu par d'autres engagements, M. P.O. Etiang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques de l'OUA a réitéré le fait que les pays africains se heurtaient à divers problèmes d'ordre socio-économique, notamment à une crise alimentaire, à des difficultés de devises étrangères et de dette extérieure, problèmes que venait compliquer la sécheresse généralisée qui sévissait à travers le continent. Vu les résultats très faibles qu'enregistrait l'économie des pays africains et le rôle de l'industrie dans le processus de développement, les Etats membres devraient lancer un programme global d'industrialisation qui permette de produire sur place les facteurs essentiels au développement agricole. A cet égard, ils devraient revoir leurs politiques, stratégies, plans et programmes nationaux à la lumière des objectifs du Plan d'action de Lagos et du programme pour la mise en œuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il faudrait en particulier que les industries choisies soient en mesure de susciter des effets d'entraînement et de produire les facteurs essentiels, actuellement importés.

14. Il a rendu hommage aux différents gouvernements pour les efforts qu'ils faisaient en vue de renforcer ou de créer des groupements économiques régionaux afin de parvenir à la création d'un marché commun africain conformément aux objectifs définis dans le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. A cet égard, il faudrait prendre des mesures concrètes afin de réajuster les programmes et projets nationaux en fonction de ceux qui étaient prévus au niveau sous-régional.

15. A propos de la prochaine quatrième Conférence générale de l'ONUDI et de la nécessité pour les pays africains d'arrêter une position commune en vue de cette conférence, il a rappelé l'arrière expérience et la vive déception éprouvées par le Group des 77 dans sa lutte pour la restructuration de l'économie mondiale et l'attitude négative des pays développés face à l'appel lancé pour une assistance technique et financière en vue de l'industrialisation du tiers monde. A cet égard, l'Afrique étant la région la moins développée des régions en développement et la structure de sa production et des ses échanges entravant sa croissance et son développement il conviendrait d'élaborer une stratégie de négociation qui permet aux pays africains de faire admettre leur position commune aux groupes devant participer à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

16. Il a invité les Etats membres à participer pleinement et activement aux travaux de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI conformément à la résolution 113 adoptée par la six-neuvième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et réitérée par le Conseil des ministres de l'OUA à la quarantième session tenue à Addis-Abeba concernant la faible participation des Etats africains aux conférences internationales.

17. A propos de la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée, il a dit que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA avaient lors de leurs dix-neuvième Conférence, adopté une résolution dans laquelle ils proposaient la candidature de M. Adebayo Adedeji au poste de Directeur exécutif de l'ONUDI. Il a invité les gouvernements africains à continuer à participer aux activités de cette Organisation.

18. Le Directeur exécutif de l'ONUDI M. Abd-El Rahman Khane a, dans son allocution, exprimé sa gratitude au Colonel Mengistu Haile Mariam, Président en exercice de l'OUA, Président du Comité administratif militaire provisoire, Président de la Commission pour l'organisation du parti des travailleurs d'Ethiopie et Commandant en chef des Forces armées révolutionnaires et Chef du Gouvernement de l'Ethiopie socialiste pour l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé ainsi qu'aux participants.

19. Il a rappelé les décisions prises lors des quatrième, et sixième sessions de la Conférence des ministres africains de l'industrie en rapport avec la Déclaration d'Addis-Abeba sur le développement industriel de l'Afrique au cours des années 70 qui avaient grandement contribué au bon déroulement des débats et aux résultats des Conférences générales de l'ONUDI ainsi qu'avec la proclamation des années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique.

20. Le représentant de l'ONUDI a cependant déploré la détérioration de la situation socio-économique du continent ainsi que sa faible part dans la production industrielle mondiale. Il a estimé qu'il fallait pour remédier à cette situation, prendre des mesures concrètes visant à répondre à certains des problèmes et contraintes qui entravaient le développement. A cet égard, l'industrie avait un rôle fondamental à jouer dans l'amélioration des conditions économiques sur le continent. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Décennie industrielle du développement de l'Afrique, il a noté que plusieurs pays avaient intégré les priorités et objectifs du programme de la Décennie dans leurs plans et programmes nationaux et pris des mesures pour mettre en place des comités nationaux de coordination ainsi que les institutions et mécanismes appropriés qui faciliteraient l'exécution du programme au niveau national. Il a dit qu'en ce qui concernait les pays qui n'étaient pas en mesure d'entreprendre les activités préliminaires au cours de la phase préparatoire son organisation était disposée à aider pour organiser des stages de formation à cette fin.

21. Le représentant de l'ONUDI a décrit les activités menées par le secrétariat mixte CEA/OUA/ONUDI dans le cadre de la mise en oeuvre de la Décennie, soulignant notamment les quatre réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie. Ces réunions avaient permis d'identifier les projets industriels stratégiques clés ainsi que les projets d'appui qui constitueraient la base d'un programme initial de promotion industrielle intégrée pour chacune des sous-régions. Il a dit qu'il ne suffisait pas d'identifier des projets. L'exécution rapide et l'efficacité des programmes dépendraient de l'engagement politique des Etats membres ainsi que des mesures de suivi qu'il faudrait entreprendre non seulement au niveau national mais également au niveau sous-régional.

22. En ce qui concerne les résultats de la prochaine Conférence générale de l'ONUDI, qui doit se tenir à Vienne du 2 au 18 août 1984, le Directeur exécutif a déclaré que les signes de la reprise économique des pays développés n'étaient guère convaincants. La crise économique mondiale faisait peser des contraintes sur l'économie des pays développés et avait énormément contribué à la détérioration de la situation économique des pays en développement et particulièrement des pays africains qui semblaient porter tout le poids du réajustement économique mondial. La quatrième Conférence générale de l'ONUDI permettrait donc aux responsables du monde entier de réfléchir sur la situation économique et de prendre des décisions pratiques sur des questions fondamentales en vue d'aider les pays en développement à accélérer leur industrialisation.

23. De toutes les questions devant être débattues à la quatrième Conférence générale, la plus importante était celle de la mise en valeur accélérée des ressources humaines en vue du développement industriel. En effet, la mise en valeur des ressources humaines, et particulièrement la formation de compétences scientifiques, technologiques et administratives, était la condition sine qua non de l'industrialisation; les ressources financières, pour importantes qu'elles soient, ne sauraient avoir d'effets en l'absence de personnel qualifié et spécialisé pour diriger et exécuter les projets industriels. Le Directeur exécutif de l'ONUDI a proposé que les pays africains affectent environ 2 p. 100 de leur PNB à la mise en valeur des ressources humaines. La mobilisation de ressources financières en vue de l'industrialisation dépendrait de la formulation de projets d'investissement bien connus. Il importait d'ailleurs de créer de nouveaux mécanismes financiers en vue de répondre aux besoins des pays en développement.

24. Pour ce qui était de l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les pays les moins avancés, le Directeur exécutif a déclaré qu'en dépit des efforts déployés par la communauté internationale et par les pays concernés, la situation économique des PMA n'avait cessé de se détériorer. Etant donné que 26 des 36 pays les moins avancés se trouvaient en Afrique, les participants à la quatrième Conférence générale devraient veiller à ce qu'il soit dûment tenu compte de la position commune africaine sur le développement des PMA dans les recommandations de la Conférence.

25. Le Directeur exécutif a en outre parlé brièvement des efforts déployés pour faire de l'ONUDI une institution spécialisée et a demandé aux gouvernements africains de maintenir leur participation active dans ce processus de transformation et dans les activités de l'Organisation.

26. En conclusion, il a exprimé sa satisfaction aux pays africains de l'appui continu qu'ils apportaient à l'ONUDI et précisé que l'ONUDI attachait une grande importance au développement industriel de l'Afrique. Il a ajouté que 38 p. 100 de l'assistance technique fournie par l'ONUDI aux pays en développement durant la période 1975-1982 étaient allés à l'Afrique contre 13 p. 100 à l'Amérique latine et 31 p. 100 à l'Asie. Il a lancé un appel aux pays pour qu'ils tirent pleinement profit des possibilités offertes par l'ONUDI.

27. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. Adebayo Adedeji, a souligné dans son intervention que l'ouverture de la Conférence par le Ministre d'Etat et Ministre de l'Industrie de l'Ethiopie socialiste, le Camarade Hailu Yimenu, témoignait de l'attachement total de l'Ethiopie socialiste à la cause du développement et de l'intégration de l'Afrique. Au nom de la CEA et des autres institutions co-organisatrices de la Conférence, il a remercié de leur appui le Camarade Mengistu Haile Mariam, Président du CAMP et Président de la COPWE, Commandant-en-chef des Forces armées révolutionnaires de l'Ethiopie socialiste et Président en exercice de l'OUA, ainsi que le Gouvernement et le peuple éthiopiens.

28. Il a déclaré que la Conférence des ministres africains de l'industrie, organisée conjointement par l'OUA, la CEA et l'ONUDI, était un modèle de collaboration internationale et de coopération et de collaboration intra-africaines. Ces 15 dernières années, les trois organisations avaient pris toutes les initiatives qui avaient abouti à la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique 1980-1990 par l'Assemblée générale.

29. Il a rappelé l'objectif de la Conférence des ministres africains de l'industrie et sa contribution au processus d'industrialisation et à la décolonisation économique de l'Afrique. La Conférence avait, en particulier, amené tous les gouvernements africains à reconnaître l'importance du développement industriel comme moteur de la croissance économique et du développement de l'Afrique. Elle avait aussi clairement défini le rôle de l'industrialisation dans la transformation des structures socio-économiques des économies des pays africains ainsi que dans la réduction de la dépendance économique au niveau de certains facteurs de production essentiels.

30. Il a ajouté qu'en dépit de la clarté des idées, notions et stratégies, l'industrialisation en Afrique n'avait pas réussi à entraîner, comme il se devait, la croissance, le développement et la transformation structurelle dans la plupart des pays africains. Le continent était envahi par un ensemble hétéroclite d'industries extrêmement coûteuses fortement tributaires des importations de matières premières, de techniques, de capitaux voire de ressources humaines.

31. Le Secrétaire exécutif a évoqué la détérioration de la situation économique dans le continent africain touché par la crise internationale. Vingt-quatre pays africains souffraient d'un déficit alimentaire et comptaient sur l'aide alimentaire étrangère pour éviter la famine. Trente-quatre Etats africains étaient victimes de la sécheresse. Le montant de la dette extérieure atteignait des proportions alarmantes; ainsi le volume total de la dette extérieure des pays africains était estimé à 150 milliards de dollars en 1983 et le service de la dette représentait 22,4 p. 100 des recettes d'exportation au cours de la même année. La situation économique internationale qui avait entraîné une stagnation de l'aide publique au développement et une baisse des flux de capitaux, les coûts d'importations élevés, la chute des recettes d'exportation et la pénurie de devises dans les pays africains en développement étaient autant de facteurs qui avaient contribué à aggraver la crise actuelle.

32. Il a déclaré que l'aspect le plus frustrant de la situation économique et industrielle en Afrique était l'énorme capacité excédentaire des installations industrielles de la région qui dans de nombreux cas, atteignait jusqu'à 60 p. 100. Vu la précarité de la situation que vivaient les pays africains, le Secrétaire général de l'ONU a entrepris de mobiliser un appui international pour obtenir l'aide nécessaire en vue de résoudre les problèmes qui se posaient à la région. A cet effet, et en sa qualité de représentant spécial du Secrétaire général, il a lancé un appel à la communauté internationale toute entière, en particulier aux pays africains, afin qu'ils accordent une haute priorité à la redynamisation des entreprises industrielles africaines.

33. Il a ensuite évoqué les tâches auxquelles les pays africains devraient s'atteler au cours des vingt-cinq prochaines années, tâches qui, a-t-il déclaré, ne pourrait être évalué, que si les Etats membres étaient conscients des incidences de certains paramètres de croissance et de développement, en particulier des paramètres démographiques. La population africaine était estimée à 440 millions en 1980 et elle devrait selon les estimations se chiffrer entre 997 millions et 1 milliard 77 millions en l'an 2008, le taux de croissance se situe à 3,2 p. 100, et est le taux le plus élevé du monde. S'agissant de l'industrialisation, la question était de savoir si l'Afrique serait en mesure, compte tenu de sa situation actuelle, de répondre aux besoins fondamentaux de ses populations d'ici l'an 2008.

34. Il a également exposé, en termes quantitatifs, l'ampleur et l'importance des problèmes qui se posaient à l'Afrique ainsi que les besoins du continent dans les domaines des produits chimiques et pharmaceutiques, des engrais, des pesticides, de la métallurgie et de l'industrie mécanique d'ici à l'an 2008 : La demande prévue pour les tracteurs augmenterait pour passer de 253 000 en 1980 à environ 802 000 en l'an 2008, les besoins en matière d'engrais passeraient de 7,88 millions de tonnes à 21,48 millions de tonnes, les textiles de 0,8 millions de tonnes à 3,4 millions de tonnes.

35. Il a proposé que dorénavant les entreprises industrielles réduisent autant que possible leurs importations et soient encouragées à créer des industries utilisant les matières premières et les ressources naturelles locales. Ces industries devraient être des industries à forte intensité de travail et les Etats membres devraient redoubler d'efforts pour former la main-d'oeuvre nécessaire à l'industrialisation. Les industries à créer devraient être reliées entre elles et reliées à d'autres industries et secteurs de l'économie et être en mesure de rapporter ou de permettre d'épargner des devises.

36. Dans leurs politiques d'industrialisation les gouvernements devraient encourager les entreprises et les entrepreneurs nationaux à participer pleinement à la promotion des investissements en faveur des projets retenus. La coopération industrielle entre pays africains devrait être encouragée étant donné que de nombreux avantages peuvent découler de l'exécution de projets multinationaux et sous-régionaux.

37. Il a pour terminer, demandé aux participants d'élaborer une stratégie opérationnelle réaliste pouvant être mise en oeuvre par les gouvernements aux niveaux national, sous-régional, régional et international comme garantie et cadre de négociations en vue de défendre les intérêts de l'Afrique à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

38. M. Pay Pay Wa Syakassighe, Ministre de l'économie nationale, de l'industrie et du commerce extérieur du Zaïre et Président de la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie a, au nom du bureau sortant, indiqué qu'il avait été expressément demandé au bureau qu'il présidait de prendre des mesures de suivi, sur la décision prise à propos des questions relatives à la Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique et d'arrêter des dispositions en vue de la préparation de la septième Conférence des ministres africains de l'industrie. Il a passé en revue les activités entreprises durant le mandat du bureau sortant. Le bureau avait, en particulier, organisé en collaboration avec le secrétariat mixte, la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation de l'Afrique tenue à Kigali (Rwanda) en mars 1983 qui avait examiné et adopté les directives pour le lancement d'actions prioritaires aux niveaux national et sous-régional en vue de la mise en oeuvre et de la phase préparatoire de la Décennie ainsi que les modalités d'exécution du programme de cette Décennie. Deux réunions du secrétariat mixte avaient eu lieu à Addis-Abeba en juin et octobre 1983; enfin des réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique s'étaient tenues dans chacune des quatre sous-régions durant le second semestre de 1983 et au début de l'année en cours.

39. Il a également déclaré que le bureau avait identifié et préparé des programmes dans le cadre de la mise en oeuvre de la Décennie à l'échelle sous-régionale, programmes ayant fait l'objet de discussions lors de ces réunions. Un premier programme d'activités avait été élaboré pour chacune des sous-régions. Il était prévu que ces programmes forment partie intégrante d'un programme d'ensemble d'activités pour la phase d'exécution du programme de la Décennie. Il a lancé un appel aux Etats africains pour qu'ils se consultent et consultent les pays développés afin que l'Afrique puisse bénéficier d'une assistance technique et financière pour l'exécution du programme de la Décennie.

40. Il a informé les participants qu'un symposium international Amérique latine/Afrique sur la promotion de la coopération industrielle entre les pays et organisations des deux régions s'était tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en août 1983. Toujours dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, une réunion régionale d'experts consacrée à la mise en valeur accélérée des ressources humaines nécessaires au développement industriel s'était tenue à Yaoundé (Cameroun) en juin 1983.

41. Pour ce qui est du double principe de l'autonomie et du développement auto-entretenus, les Etats membres devaient redoubler d'efforts pour réorganiser les industries en place et en créer de nouvelles, en particulier pour les industries motrices qui avaient été identifiées, afin que l'Afrique soit moins tributaire de facteurs de production importés.

42. Il a remercié la Conférence de la confiance qu'elle avait accordée aux membres du bureau et à lui-même au cours des 29 mois écoulés et s'est engagé à se mettre au service du nouveau bureau.

43. M. Serigne Lamine Diop, Ministre sénégalais du développement industriel, a présenté une motion de remerciement au nom des participants à la septième session de la Conférence des ministres de l'industrie, au Gouvernement et au peuple de l'Ethiopie socialiste pour l'accueil chaleureux qui avait été fait aux participants et pour les services dont ils avaient bénéficié. Il a renouvelé le soutien résolu des Etats membres à l'OUA, à la CEA et à l'ONUDI et a remercié ces trois organisations de l'assistance technique qu'elles fournissaient aux pays africains et de leur coopération remarquable à l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il a enfin lancé un appel aux pays africains pour qu'ils participent pleinement aux travaux de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

C. ELECTION DU BUREAU (point 2 de l'ordre du jour)

44. La Conférence a élu le bureau suivant :

- Président : S.E. M. L.S. Subulwa, Ministre du commerce et de l'industrie, Zambie
- Premier Vice-Président : S.E. M. Serigne Lamine Diop, Ministre de l'industrie, Sénégal
- Deuxième Vice-Président : S.E. M. Salim Saadi, Membre du Comité central, Ministre de l'industrie lourde
- Troisième Vice-Président : S.E. M. Bento Riviero, Ministre de l'industrie, Angola
- Rapporteur : S.E. M. A.K. Tiberodwa, Ministre de l'industrie, Ouganda

45. Le Président du bureau a remercié la Conférence de l'avoir élu et a rendu hommage aux membres du bureau sortant pour les services rendus en leur demandant de coopérer pleinement avec le nouveau bureau.

D. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX (point 3 de l'ordre du jour)

46. La Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après et arrêté l'organisation de ses travaux :

1. Ouverture de la réunion
2. Election du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Déclarations des Etats membres sur la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique
5. Rapport de la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique

6. Examen du rapport de la réunion du Comité plénier d'experts :
  - a) Rapport intérimaire CEA/OUA/ONUDI sur la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique aux niveaux sous-régional et régional, eu égard en particulier à la phase préparatoire du programme de la Décennie;
  - b) Programme des activités à entreprendre au cours de la phase d'exécution, (1985-1990)
  - c) Etat d'avancement de la question de la gestion par la BAD du Fonds africains de développement industriel;
  - d) Examen de la position que doivent adopter les pays africains à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et participation des Etats africains aux activités de l'ONUDI.
7. Election des membres du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique
8. Date et lieu de la prochaine réunion
9. Questions diverses
10. Adoption du rapport
11. Clôture de la réunion.

47. Les travaux de la Conférence se sont déroulés en séances plénières selon le calendrier ci-après : 10h- 13 heures et 15h30 - 18h30.

E. ALLOCUTIONS DES REPRESENTANTS DES ETATS MEMBRES SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE (point 5 de l'ordre du jour)

48. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants des Etats membres ont donné des informations de première main sur les activités préparatoires entreprises au niveau national pour la mise en oeuvre de la Décennie; en particulier, les mesures prises pour mettre en place les Comités nationaux de coordination et les services centraux d'exécution; le réajustement des plans et programmes de développement industriel nationaux en fonction des principes, concepts et idées du programme de la Décennie, les structures industrielles existantes, les efforts de coopération économique sous-régionale en cours et les propositions sur certains des problèmes abordés lors des réunions des Comités intergouvernementaux d'experts.

KENYA

49. Le représentant du Kenya a indiqué que son pays avait continué à exécuter des projets liés à la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et qu'il venait de lancer son cinquième plan de développement (1984-1988) contenant des programmes conçus dans le cadre de cette Décennie et du Plan d'action de Lagos.

50. Les activités prévues visaient à assurer une utilisation optimale de la capacité installée, à améliorer les possibilités de commercialisation des produits d'exportations, à réduire la dépendance du secteur manufacturier à l'égard des importations, à mobiliser les ressources nationales aux fins d'investissement, à favoriser la création d'entreprises autochtones, à améliorer la formation de la main-d'oeuvre, à créer des emplois et à promouvoir la décentralisation industrielle conformément à la nouvelle politique de développement rural au niveau des districts. L'élaboration d'études dans divers secteurs permettrait une meilleure planification des activités industrielles. On envisageait également d'accroître la capacité des industries chimiques et apparentées en vue de la production d'engrais et de pesticides. Des projets métallurgiques et de production de biens d'équipement étaient en cours d'élaboration.

#### EGYPTE

51. Le représentant de l'Egypte a déclaré que son gouvernement s'était associé aux objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et que les principes et idées générales de cette dernière avaient été incorporés dans le plan quinquennal 1982/83-1986/87 de son pays. Dans le plan national de développement industriel, il était prévu de faire passer la part de l'industrie, à l'exclusion du pétrole et de l'énergie, de 14 p. 100 à 15,1 p. 100 en 1987. Conformément aux principes d'autosuffisance et d'autonomie collective, l'Egypte avait signé un accord de coopération économique et industrielle avec le Soudan. Cet accord pourrait être étendu à d'autres Etats membres intéressés au bassin du Nil. Il a renouvelé l'offre d'assistance technique de l'Egypte aux autres pays africains et celle d'importer des matières premières produites dans les pays africains à chaque fois que cela était possible.

52. Il a ajouté que, tout en appuyant la politique de création d'institutions régionales, son pays était préoccupé par l'avenir du Fonds africain de développement industriel (FADI), en particulier, en raison du petit nombre d'Etats membres ayant effectivement signé ou ratifié son Acte constitutif. Il a, à cet égard, lancé un appel au secrétariat pour qu'il intensifie ses efforts afin de mieux faire connaître le FADI en vue de favoriser un plus grand nombre d'adhésions et d'accroître le capital dudit fonds.

#### CONGO

53. Parlant des activités entreprises par son pays pour la mise en oeuvre de la Décennie pour le développement industriel en Afrique (DDIA), le représentant du Congo a rappelé d'abord les objectifs du Plan quinquennal 1982-1986. Il s'agissait notamment de : construire l'économie nationale, de renforcer l'unité nationale, d'autocentrer l'économie, et de promouvoir la révolution sociale. Dans le cadre de ces objectifs, l'industrie congolaise avait reçu pour tâche de fonder son développement industriel sur la mise en valeur des potentialités nationales et la satisfaction des besoins des populations.

54. Il a ensuite indiqué que dans le cadre de l'exécution du Plan quinquennal d'importants projets d'infrastructures routiers et de communication seraient réalisés et qu'il était prévu de renforcer le réseau énergétique, d'identifier et de consolider certains projets tels que les industries sucrières, textiles, de pâte à papier, les fonderies, la forge, les ateliers mécaniques, etc.. Il a conclu que les objectifs du Plan quinquennal étaient conformes à ceux du Plan d'action de Lagos et que les bases pour la mise en oeuvre du Programme de la Décennie du développement industriel en Afrique (DDIA) étaient établies. Il a également porté à l'attention des participants les démarches en cours pour la mise en place d'un centre de liaison et la formation d'un Comité national de coordination.

55. Il a reconnu qu'au niveau sous-régional les actions menées n'étaient pas encore à la hauteur de la volonté politique exprimée des pays africains.

#### ANGOLA

56. Dans son intervention, le représentant de l'Angola a indiqué que la situation de crise qui sévissait en Afrique australe, freinait le développement économique de la sous-région et entraînait la désaffection des unités de production. Dans ce cadre, le programme angolais de la Décennie concernait :

- Au niveau national, la mise en place d'un plan d'urgence de création ou de redynamisation d'unités industrielles telles que : sucreries, huileries, brasseries, industries textiles, fonderies, fabriques de matériel agricoles, industries mécanique, construction et réparation navales, pétrochimie etc...
- Aux niveaux sous-régional et régional, l'Angola était chargée du secteur de l'énergie au sein de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC), et était le promoteur d'un complexe sidérurgique intégré au niveau du MULPOC de Lusaka. Par ailleurs, l'Angola était engagée dans la création d'infrastructures de formation professionnelle pour les pays lusophones.

57. Enfin, la Commission nationale pour l'CNUDI était chargée par décret gouvernemental de coordonner le programme national de la Décennie du Développement industriel. Cette Commission conseille notamment le Gouvernement sur les problèmes de l'industrialisation.

#### ZAIRE

58. Le représentant du Zaïre a indiqué que la dégradation de l'appareil industriel de son pays, l'insuffisance des échanges inter-industriels et la dépendance vis-à-vis des ressources importées hors d'Afrique avaient conduit à la définition d'une politique industrielle centrée sur la redynamisation des unités industrielles en place, l'intégration des activités industrielles au niveau national et sous-régional et la promotion des échanges inter-industriels. Il a en outre insisté sur le mode d'intervention des partenaires étrangers qui préféraient prendre moins de risque en prêtant leur argent au détriment de prises de participations effectives et conclut que la question d'un protectionisme sélectif et judicieux devait de toute façon s'inscrire dans le cadre de la politique nationale de "libéralisme économique concerté".

59. Dans le cadre de la Décennie, le Zaïre a entrepris des activités concrètes, notamment : la création de la Commission de réhabilitation et d'intégration de l'industrie nationale; la création des fonds dits "Fonds des Conventions de développement" dont l'objectif essentiel était de financer la production de matières premières agricoles devant servir dans les agro-industries et la formation des ressources humaines locales; la création d'une cellule d'études et d'analyse de la conjoncture, et enfin la création d'un comité national de coordination de la Décennie.

60. Le représentant du Zaïre a terminé en insistant sur le fait que le programme de la Décennie devait comprendre aussi bien des projets sous-régionaux que des projets nationaux. Pour ce faire, il ferait parvenir au secrétariat conjoint une liste de 17 projets dont trois ont déjà été retenus dans le programme de la sous-région de l'Afrique centrale.

#### NIGERIA

61. Le représentant du Nigéria a fait savoir aux participants que son pays réaffirmait son attachement aux principes d'autonomie et d'autosuffisance en matière de développement industriel du continent. S'agissant des activités prévues pour la phase préparatoire du programme de la Décennie, il a laissé entendre que le Nigéria avait créé, au début de 1983, un Comité national de coordination du programme de la Décennie du développement industriel. Ledit Comité avait élaboré des programmes pertinents pour la première phase. A la suite d'une brève rupture dans ces activités, le Nigéria était à présent déterminé à poursuivre l'exécution de ces programmes cette année, des fonds étant actuellement affectés à cette fin.

62. En ce qui concerne le programme initial d'investissement au niveau sous-régional, le représentant du Nigéria a indiqué que dans le souci d'utiliser rationnellement les ressources limitées dont dispose l'Afrique, les avantages des économies d'échelle, les perspectives de marché et afin de réaliser un développement intégré, certaines industries telles que les industries métallurgiques, pétrochimiques et les industries lourdes doivent être conçues sur le plan sous-régional. Les industries des matériaux de construction, de fabrication de pièces de rechange, les agro-industries, les industries pharmaceutiques, les industries des métaux non-ferreux, les industries qui contribuent à économiser l'énergie doivent également être promues au niveau sous-régional. Il s'est préoccupé du fait que les mêmes industries étaient concentrées au niveau d'une même sous-région. En ce qui concerne les problèmes de financement de projet, il a lancé un appel aux Etats membres les invitant à ne pas trop compter sur l'assistance extérieure étant donné que celle-ci n'était pas toujours sûre. Il a ensuite donné les détails des études à entreprendre pour assurer la promotion effective de projets.

63. Le représentant du Nigéria a présenté une série d'études devant être effectuées dans le cadre de dix grands projets sous-régionaux, tout en faisant remarquer que les petites et moyennes industries devraient constituer la base du développement national en raison du capital modeste qu'exige leur implantation. Il a par ailleurs évoqué les problèmes qui risqueraient de compromettre les efforts des pays africains, en particulier, l'identification de projets sans définition préalable de priorités, les difficultés d'ordre financier et les politiques commerciales.

64. Il a insisté sur les questions qu'il considérait comme essentielles pour la réussite du programme de la Décennie, notamment l'élaboration de politiques commerciales réalistes, la normalisation des produits africains et la définition d'un programme énergétique bien structuré.

#### GABON

65. Dans son intervention, le représentant du Gabon a esquissé les grands traits de la politique industrielle de son pays. Il a ensuite indiqué que dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos, et plus particulièrement de la Décennie, plusieurs mesures ont été prises. A cet effet, il a mentionné la mise en place d'un fonds spécial constitué à partir des bénéfices du pétrole et destiné à financer des investissements prioritaires et rentables; l'établissement d'un certain nombre d'unités de production en rapport avec l'objectif de l'autosuffisance alimentaire et la mise en valeur des ressources naturelles, la politique d'incitation visant à encourager l'initiative privée nationale et la petite et moyenne industrie.

66. S'agissant de la formation des cadres, il a indiqué l'existence de plusieurs centres professionnels et que des efforts sont en cours pour l'établissement de plans directeurs sectoriels avec l'assistance de l'ONUDI.

67. Pour terminer, il a souligné que la présence du Gabon au sein de plusieurs organisations sous-régionales témoignait du souci de coopération qui animait son pays.

#### TUNISIE

68. Le représentant de la Tunisie a axé son intervention sur le refus de coopération dont faisait preuve les pays industrialisés vis-à-vis des pays en développement résidait dans leur volonté d'unir leurs forces économiques, leurs atouts dans la coopération sud-sud à différents volets, à savoir l'élimination des barrières douanières, développement des échanges commerciaux, assistance technique, formation professionnelle et universitaire, échanges d'informations technologiques et industrielles, promotion et réalisation de projets communs dans le cadre de la complémentarité et de la spécialisation.

69. Il a également indiqué que dans le cadre de la coopération sous-régionale, son pays avait réalisé des projets industriels communs avec les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest. En plus, la Tunisie a créé des banques de développement dont le champ d'action englobait le financement de programmes de coopération régionale.

70. Il a exhorté les pays africains à participer activement à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et d'y présenter les problèmes de développement du tiers monde.

## COTE D'IVOIRE

71. Le représentant de la Côte d'Ivoire a donné un bref aperçu de la situation de l'industrie dans son pays avant l'accession à l'indépendance. L'économie de la Côte d'Ivoire reposait principalement sur l'agriculture et l'on y avait surtout créé des industries agricoles et connexes. Bien que les ressources minérales fussent limitées, la Côte d'Ivoire s'efforçait de mettre en valeur et de transformer les ressources naturelles dont elle disposait. La Côte d'Ivoire étant membre de la CEDEAO et d'autres groupements économiques sous-régionaux, 25 p. 100 de ses échanges se faisaient avec d'autres pays africains. Conformément aux principes d'autonomie collective et de coopération multinationale entre les pays africains, la Côte d'Ivoire avait lancé et participait à des coentreprises (raffinerie, goudron et certaines industries chimiques) avec d'autres pays.

72. En ce qui concerne les activités à entreprendre au cours de la phase préparatoire, la Côte d'Ivoire étudiait la question de la création d'un Comité national de coordination et de l'exécution d'autres activités préparatoires à la mise en oeuvre de la Décennie.

## BOTSWANA

73. Le représentant du Botswana a déclaré que, dans son pays, l'industrialisation était relativement récente. Il existait un certain nombre de petites industries de biens de consommation. Avec l'aide de certaines organisations internationales, le Botswana avait identifié des projets dans les secteurs de l'agriculture, des produits chimiques, de la métallurgie, des industries mécaniques, des matériaux de construction et de la petite industrie. Toujours avec l'assistance de certaines organisations internationales, des études de préfaisabilité et de faisabilité pour la plupart de ces projets avaient été entreprises. Des efforts considérables avaient été déployés pour l'exécution de certains des projets identifiés, notamment dans les domaines des textiles, de l'alimentation, des industries mécaniques et de l'électronique. Le Botswana avait également créé un mécanisme efficace de promotion des investissements comportant un programme sans précédent d'encouragement aux investissements nationaux et étrangers. Le représentant du Botswana a réaffirmé la volonté résolue de son Gouvernement d'oeuvrer en faveur de la coopération économique régionale.

## MALI

74. Le représentant du Mali a indiqué que les objectifs globaux du Plan de Développement 1981-1985 de la République du Mali portaient notamment sur l'auto-suffisance alimentaire, la maîtrise de l'eau, le désenclavement et l'association du secteur privé au développement industriel.

75. Le secteur industriel malien couvre les industries alimentaires, l'industrie textile dont il est prévu la consolidation des unités existantes, l'industrie des matériaux de construction, les industries chimiques (savonneries, fabriques d'engrais, usine de produits pharmaceutiques) et enfin les petites et moyennes industries qui constituent le domaine de prédilection de l'initiative privée nationale.

76. Le Mali a entrepris plusieurs activités durant la phase préparatoire de la Décennie; il s'agit notamment du recensement industriel, du renforcement des capacités d'identification, et d'évaluation devant conduire à l'établissement d'un schéma directeur d'industrialisation du pays (projet en cours) et le développement du secteur bancaire.

77. Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, un certain nombre de barrages hydroélectriques ont été construits ou sont prévus (Salingué, Markala, Manantali, Tossaye).

78. Le représentant a terminé en mentionnant qu'un séminaire d'échanges entre investisseurs et pouvoirs publics et un autre portant sur les techniques de conception, de formulation et de réalisation de projets ont été organisés respectivement en 1982 et 1984 pour stimuler la croissance des petites et moyennes entreprises industrielles dans le cadre de la Décennie.

#### SENEGAL

79. Dans son intervention sur la mise en oeuvre du Programme de la DDIA, le Représentant du Sénégal a mis l'accent sur la façon dont son pays a pris en compte le Programme de la DDIA dans le Plan national de développement au niveau du sous-secteur de l'industrie de transformation, des industries chimiques, des industries mécaniques, et des industries des mines et matériaux de construction.

80. Il a indiqué que son pays faisait un effort particulier pour accroître les crédits alloués au sous-secteur de transformation industrielle des produits agricoles, base de l'autosuffisance alimentaire. Il a précisé que 12 p. 100 des crédits à moyen et à long terme avaient été consentis à ce sous-secteur dans le VIème Plan en cours d'exécution.

81. Il a évoqué les difficultés d'approvisionnement en matières premières résultant de la sécheresse. Outre le sous-secteur alimentaire, le sous-secteur des industries chimiques, faisait notamment l'objet d'une attention particulière. A cet effet, il a parlé des industries chimiques du Sénégal pour la production d'engrais à partir des ressources locales, et réalisées en association avec l'Inde et certains pays africains tels que le Nigéria, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, et de la Société africaine de raffinage (SAR) dont la production estimée à 1 200 000 tonnes/an permettrait de satisfaire les besoins nationaux et sous-régionaux en engrais. Comme autres sous-secteurs prioritaires, il a signalé les industries mécaniques qui véhiculaient le transfert de technologie et créaient les bases de l'industrialisation. Il s'agit notamment des industries de production de machines agricoles, de réparation navale etc.. L'intensification de la production et la création d'entreprises locales de construction retenaient également l'attention du Gouvernement sénégalais. Enfin, il a fait allusion à l'industrie textile qui occupait une place importante dans le cadre du 6ème Plan et absorbait 8,6 p. 100 des ressources.

## SOUDAN

82. Dans son exposé, le représentant du Soudan a préconisé une meilleure gestion des ressources et du potentiel africains. Une gestion plus rationnelle des ressources pourrait se fonder sur l'utilisation de diverses techniques et de divers procédés techniques allant de la méthode à forte intensité de main-d'oeuvre à la formule à forte intensité de capital. Il faudrait exploiter les abondantes ressources énergétiques classiques pour accroître la production dans la région plutôt que de compter exclusivement sur des sources d'énergie importées. Il a fait observer que les importations de pétrole représentaient environ 40 p. 100 des recettes totales d'exportation du Soudan.

83. Le représentant du Soudan a rappelé les efforts de coopération qui avaient été entrepris entre le Soudan, l'Egypte et la Tunisie en faisant remarquer que ces efforts étaient pleinement conformes aux objectifs de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et du Plan d'action de Lagos. Les activités industrielles comprenaient aussi des programmes de remise en état des installations et d'accroissement de la production des installations industrielles.

84. Des programmes de mise en valeur des ressources humaines avaient été lancés pour appuyer les activités industrielles et fournir la main-d'oeuvre indispensable aux secteurs présentant une importance vitale pour le développement économique du pays.

85. Il a également lancé un appel aux pays qui fabriquaient des engrais, des produits pharmaceutiques, des tracteurs et de matériel agricole pour qu'ils augmentent leur production et réduisent la dépendance de la région à l'égard des sources d'approvisionnement externes pour ces produits.

## GUINEE-BISSAU

86. Le représentant de la Guinée-Bissau a indiqué que depuis l'indépendance en 1974, le pays connaissait de nombreuses difficultés; celles-ci avaient trait notamment à l'insuffisance des ressources humaines et financières, à la carence dans la définition des politiques industrielles. Bien que le Gouvernement se soit fixé comme priorité la mise en valeur des produits agricoles, la recherche et l'exploitation des ressources naturelles pour la production de matériaux de construction, le développement de l'industrie légère et des ressources énergétiques, le représentant de la Guinée-Bissau a indiqué que d'énormes difficultés subsistaient encore et empêchaient la mise en oeuvre du programme de la Décennie. En conclusion, rien de significatif n'a encore été entrepris au niveau sous-régional ou régional bien que les possibilités de coopération existent avec les pays de la sous-région.

## ZAMBIE

87. En présentant son rapport, le représentant de la Zambie a déclaré que le troisième programme quinquennal de développement de son pays visait essentiellement à diversifier la structure économique qui reposait essentiellement sur le secteur minier. A cet égard, plusieurs industries de traitement des matières premières locales avaient été créées ou étaient sur le point de l'être. Dans sa politique

d'industrialisation, le gouvernement mettait l'accent sur l'agro-industrie, la mise en place d'industries reliées efficacement à d'autres secteurs de l'économie capables de faire rentrer ou économiser des devises, de créer davantage d'emplois et de résoudre certains problèmes économiques en assurant la satisfaction des besoins essentiels des populations.

88. En ce qui concerne la mise en oeuvre de la Décennie, des efforts étaient faits pour créer des industries qui permettraient d'augmenter la production agricole, favoriseraient la mise en valeur ainsi que l'utilisation de l'énergie et d'autres industries motrices. Le financement constituait toutefois le principal obstacle. Des activités de promotion des investissements étaient en cours, en coopération avec l'ONUDI.

89. La Zambie, membre de la ZEP, de la SADCC et d'autres institutions régionales soutenait totalement la coopération régionale et le commerce intra-africain.

#### OUGANDA:

90. Le représentant de l'Ouganda a mentionné les efforts entrepris par son Gouvernement, pour exécuter le programme de la Décennie. Ceux-ci visaient notamment à assurer le réajustement du Plan de développement national, à établir un comité national de coordination ainsi que des comités régionaux de développement. Des mesures étaient notamment prises pour la redynamisation des industries en place dans le sous-secteur industriel de base telles que l'industrie métallurgique, la construction mécanique, l'industrie agro-alimentaire et le bâtiment. Il a réaffirmé le soutien de son pays à la coopération sous-régionale et internationale et rappelé que l'Ouganda était un membre actif des organisations de promotion de la coopération à tous les niveaux.

#### ZIMBABWE

94. Le représentant du Zimbabwe a déclaré que son pays s'efforçait de réaliser les objectifs du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique dans un contexte général de récession mondiale, caractérisé également par la sécheresse et la chute des recettes en devises. Il a ensuite cité divers établissements industriels mis en place pour assurer la gestion et la coordination des activités du secteur industriel national. Un rang de priorité élevé était en particulier accordé au développement des petites et moyennes industries.

95. Le Zimbabwe accordait en outre l'importance nécessaire à la mise en valeur du personnel technique et de gestion en assurant l'organisation de cours et séminaires, la formation en entreprise et le renforcement des établissements techniques et scientifiques. Pour terminer, le représentant du Zimbabwe a déclaré que son pays exécutait un important programme de rénovation et de diversification de l'industrie sidérurgique pour pouvoir réaliser les objectifs nationaux et respecter les accords de coopération sous-régionaux.

## LIBYE

96. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a souligné que la dépendance économique était la pire forme de colonialisme et a exhorté les pays africains à intensifier leur coopération notamment en matière de création d'industries légères, dans le cadre de la Décennie, afin de pouvoir transformer sur place les matières premières locales. A cet égard, il a cité l'exemple de son pays qui avait atteint l'autosuffisance dans plusieurs domaines.

97. Rappelant les progrès accomplis par son pays dans le domaine des industries lourdes, l'intervenant a souligné la nécessité pour les pays africains de créer des coentreprises en précisant que la Jamahiriya participait déjà à de nombreuses coentreprises avec d'autres pays de la sous-région.

98. Soulignant l'importance de la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technologique nécessaire à l'exploitation des immenses ressources du continent, il a déclaré que son pays était et serait toujours disposé à ouvrir les portes de ses établissements de formation technique à la jeunesse africaine.

99. Dans sa présentation, le représentant de l'Algérie a donné un aperçu de l'industrialisation de l'Algérie, ses acquis, ses faiblesses et ses perspectives. En ce qui concerne la stratégie de développement, le représentant a insisté sur son caractère global et intégré. Il fait la description de la base industrielle existante ainsi que des différentes branches de production. Il a indiqué que les principaux objectifs de la Décennie seraient réalisés grâce à une intégration plus poussée et à la création de petites et moyennes industries.

100. En ce qui concerne le développement de ressources humaines, des efforts étaient faits en vue d'une meilleure adaptation de la formation aux besoins internes et une amélioration de la qualité de la formation. S'agissant du choix et de la maîtrise technologique, les efforts déployés dans le cadre de la Décennie auront pour objectif de passer du statut de consommateur à celui de producteur et de concepteur. Concernant l'énergie et l'industrialisation, l'accent sera mis sur la préparation de la période suivant le boom pétrolier.

101. Pour ce qui est de la coopération régionale, les progrès accomplis ont été passés en revue (plus de 10 sociétés mixtes, assistance technique pour la réalisation de projets, stages et bourses d'études). Concernant les services centraux d'exécution, le représentant de l'Algérie a indiqué que les institutions déjà en place et les mécanismes existants permettaient de mener à bien des activités de coopération régionale et sud-sud.

## HAUTE VOLTA

102. Dans son intervention le représentant de la Haute-Volta a indiqué que les autorités de son pays avaient, en accord avec le Plan d'action de Lagos, redéfini leur politique industrielle en accordant une haute priorité aux industries de base pour le développement de l'agriculture, à la mise en oeuvre des ressources locales, au développement du secteur informel et de petites entreprises villageoises. La nouvelle orientation s'appuyait d'abord sur l'utilisation efficace des forces nationales.

103. S'agissant de la mise en oeuvre du programme de la Décennie, le représentant de la Haute-Volta a mentionné la création d'un conseil supérieur du plan et de la planification, la révision du code des investissements, la création d'une caisse autonome d'investissement. Il a en outre indiqué que son pays avait sollicité et obtenu des fonds de l'ONUDI pour l'organisation d'une mission chargée d'étudier les possibilités d'industrialisation de certaines régions du pays. Cette mission avait été organisée en avril-juin 1983 et le rapport y relatif était actuellement disponible aux fins d'examen.

104. La Haute-Volta portait un intérêt particulier aux projets sous-régionaux, notamment au projet de fabrication de wagons lancé par la CEAO et un projet des cuirs et peaux de l'UMOA.

105. Pour terminer, le représentant de la Haute-Volta a reconnu que, pour des raisons liées à la situation interne de son pays, très peu d'activités ont été accomplies dans le cadre de la Décennie.

#### RWANDA

106. Dans son intervention, le représentant du Rwanda a indiqué que son pays attachait une grande importance à l'industrialisation. Conformément à la mise en oeuvre du programme de la Décennie, le troisième Plan national de développement économique, social et culturel du Rwanda a prévu un certain nombre d'activités. Il s'agissait notamment de l'élaboration de plans industriels de mise en valeur des ressources locales, en vue d'assurer un développement équilibré de toutes les régions du pays. Il s'agissait également de diversifier les petites et moyennes industries et l'artisanat.

107. Dans le cadre de la mobilisation des ressources financières, le représentant du Rwanda a mentionné la mise en place d'institutions de crédits, dont le Fonds de garantie, le Fonds agricole, les Banques populaires. Il fallait en outre ajouter la Banque de développement de la CEPGL créée dans le cadre de la coopération sous-régionale. Ces institutions permettront de démarrer les processus de valorisation des ressources potentielles disponibles : énergie hydraulique, gaz méthane, tourbe etc. Il a terminé en annonçant l'organisation prochaine d'une table ronde de solidarité sur l'industrialisation du Rwanda.

#### LIBERIA

108. Le représentant du Libéria a informé les participants à la Conférence qu'il présenterait un rapport écrit. Dans ce rapport il a rappelé que la Stratégie de Monrovia qui constituait le cadre dans lequel s'inscrivaient le Plan d'action de Lagos et la Décennie du développement industriel de l'Afrique avait été adoptée en 1979. Fidèle aux principes d'autonomie et d'autosuffisance, le Gouvernement libérien avait, dans la limite des ressources dont il disposait, créé un certain nombre d'industries destinées à répondre aux besoins essentiels des populations. Il avait notamment aménagé une zone franche industrielle en vue d'attirer les investissements locaux et étrangers, de promouvoir les exportations, de créer davantage d'emplois et de former les compétences technologiques nécessaires pour le développement industriel.

109. S'agissant de l'exécution du programme de la Décennie proprement dit, le Gouvernement s'était attaché à traduire les principes et les idées préconisées dans le cadre de la Décennie en projets et programmes nationaux de développement industriel. Des projets susceptibles de faire l'objet d'une coopération sous-régionale avec les Etats voisins membres de l'Union du Fleuve Mano avaient été identifiés. La question de la mobilisation des ressources financières restait cependant capitale. Le Gouvernement accueillerait favorablement toutes assistance extérieure financière ou technique destinée à appuyer les efforts qu'il déployait au niveau national.

Centre régional africain de conception et de fabrication techniques

110. L'observateur du Centre régional africain de conception et de fabrication techniques a donné un aperçu des objectifs, de la localisation, du programme de travail et de l'importance du Centre dans la mise en oeuvre de la Décennie. Il a indiqué les contraintes auxquelles le Centre devait faire face et a tout spécialement remercié les bailleurs de fonds, à savoir l'OUA, la CEA et l'ONUDI, ainsi que les gouvernements nigérian et indien et le PNUD de leur assistance pour la construction des bâtiments du Centre et son équipement.

111. Il a lancé un appel aux Etats membres du Centre pour qu'ils versent leur contribution et a demandé aux Etats non membres d'envisager d'y adhérer, et à l'ONUDI d'apporter son concours au Centre.

**F. RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE (point 5 de l'ordre du jour)**

112. Présentant le rapport, le représentant du Rwanda a déclaré que le rapport se divisait en deux parties : la première partie portait sur les travaux de la réunion, la deuxième sur les conclusions et recommandations issues de la réunion.

113. Le Comité des progrès avait examiné le rapport d'évaluation sur les progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre de la Décennie; il avait également examiné les activités de la phase préparatoire de la Décennie, les modalités de mise en oeuvre de la Décennie. Il avait été fait allusion à l'affectation d'un montant de 1 milliard de dollars des Etats-Unis par la BAD pour la période 1982/86. Les Etats membres ont été instamment priés de soumettre à la BAD des projets pour financement.

114. Il a déclaré que la question de la gestion du FADI avait été examinée en détail par le Comité qui, en fin de compte, avait recommandé que le Comité inter-gouvernemental d'experts examine les options proposées pour la gestion du Fonds et fasse des recommandations à la Conférence des ministres africains de l'industrie à sa septième session. La tenue prochaine de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et l'adoption d'une position africaine commune sur les questions à examiner avait également fait l'objet de débats.

115. La Conférence a pris note des explications données par le représentant du Rwanda et a adopté le rapport.

G. EXAMEN DU RAPPORT DE LA REUNION INTERGOUVERNEMENTALE DU COMITE PLENIER D'EXPERTS (point 6) de l'ordre du jour)

116. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Président de la réunion intergouvernementale du Comité plénier d'experts a indiqué que les travaux du Comité avaient porté essentiellement sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, le programme des activités à entreprendre au cours de la phase d'exécution de la Décennie, la gestion du Fonds africain de développement industriel, les questions devant être examinées lors de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et la position africaine commune au cours de cette dernière réunion. Par conséquent le rapport avait été divisé en deux grandes parties. La première donnait le compte rendu des travaux de la réunion alors que la deuxième énonçait les conclusions et les recommandations émanant de ces travaux, y compris les propositions sur la position africaine commune sur les questions devant être examinées à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI et sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

117. Au cours du débat qui s'ensuivit, on a attiré l'attention des participants sur l'appellation de secrétariat mixte OUA/CEA/ONUDI utilisée tout au long du rapport. Il a été fait observer qu'il n'y avait pas à proprement parler d'organe juridiquement constitué en secrétariat mixte doté d'un budget et d'un personnel. L'accord que les chefs des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI avaient signé en 1981 et qui portait création d'un Comité mixte des trois secrétariats avait uniquement pour objet de faciliter l'harmonisation des activités de ces trois organisations et de permettre le suivi de l'exécution de leurs programmes conjoints dans le cadre de la Décennie. Les secrétariats avaient donc été invités à utiliser dans le rapport, selon le contexte, les appellations de "secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI ou de "secrétariat mixte". A cet égard, un représentant a souligné la nécessité pour l'ONUDI et la CEA, en collaboration avec l'OUA, de prendre des mesures en vue de mener à bien les activités relevant de leurs domaines de compétences respectifs.

118. Certains participants ont posé la question de savoir comment le chiffre de 5 millions de dollars mentionné au paragraphe 39 du rapport avait été arrêté. Le Directeur exécutif de l'ONUDI a répondu que son Organisation avait, compte tenu du fait que le PNUD n'avait pas débloqué le montant de 3 millions de dollars prévu dans son programme régional pour l'Afrique (1982-1986) au titre des activités de planification et de programmation dans le cadre de la Décennie, lancé une demande qui avait fait l'objet de négociations serrées de la part des représentants permanents des Etats africains à New York, à l'issue desquelles l'Assemblée générale avait décidé d'allouer le montant de 1 million de dollars seulement à l'ONUDI au titre des activités prévues dans le cadre de la Décennie. Le Secrétaire exécutif de la CEA a également ajouté que ce n'était pas tant la question de l'affectation d'un montant de 5 millions de dollars à l'ONUDI et à la CEA que celle de la mobilisation d'un appui solide auprès des délégations africaines au Conseil d'administration du PNUD, à l'Assemblée générale et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, en faveur des demandes émanant des deux Organisations en question qu'il s'agissait de présenter clairement et conformément à des programmes bien définis afin d'assurer une importante assistance aux pays africains en vue de l'exécution de leurs activités qui s'inscrivaient dans le cadre de la Décennie. Les discussions ultérieures sur cette question ont permis de faire ressortir la nécessité de doter l'ONUDI et la CEA de ressources importantes dans le cadre de la Décennie puisque le montant de 10 millions de dollars était, à vrai dire, dérisoire.

119. Après avoir examiné, modifié et approuvé le rapport de la réunion inter-gouvernementale du Comité plénier d'experts, les participants ont convenu d'un certain nombre de conclusions et de recommandations et adopté trois résolutions qui figurent dans la deuxième partie du présent rapport.

H. ELECTION DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE  
(point 7 de l'ordre du jour)

120. Un fonctionnaire du secrétariat a expliqué aux participants que le Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique qui avait été créé par la Conférence des ministres africains de l'industrie à sa deuxième réunion, tenue en décembre 1973, se composait des membres du Bureau ainsi que des représentants de 12 Etats membres élus par la Conférence, sur une base sous-régionale. La composition actuelle dudit Comité figurait dans le rapport de la sixième réunion de la Conférence des ministres africains de l'industrie. Le Comité devrait veiller à l'application des décisions prises par la Conférence et lui faire rapport à sa prochaine réunion. Le Comité devait se réunir deux fois par an, mais, en raison de difficultés financières, il s'était toujours réuni une fois par an.

121. A la suite de ces précisions, la Conférence des ministres africains de l'industrie a, à sa septième réunion, élu les pays suivants membres du Comité :

Bureau

Président :       Zambie  
Premier Vice-Président :   Sénégal  
Deuxième Vice-Président :   Algérie  
Troisième Vice-Président :   Angola  
Rapporteur :   Ouganda

Membres

Sous-région de l'Afrique du Nord	:	Tunisie, Maroc et Jamahiriya arabe libyenne
Sous-région de l'Afrique de l'Ouest	:	Sierra Leone, Guinée-Bissau et Mauritanie
Sous-région de l'Afrique du Centre	:	Congo, Rwanda et Gabon
Sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe :		République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe et Comores

I. DATE ET LIEU DES PROCHAINES REUNIONS DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DE L'INDUSTRIE ET DU COMITE DES PROGRES DE L'INDUSTRIALISATION EN AFRIQUE  
(point 8 de l'ordre du jour)

122. La CEA a été priée de prendre, en consultation avec l'OUA et l'ONUDI les mesures de suivi nécessaires, aucune délégation ne s'étant proposée pour accueillir les réunions en question.

J. QUESTIONS DIVERSES (point 9 de l'ordre du jour)

123. Le représentant permanent de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies de Vienne a fait une déclaration au nom des représentants permanents des Etats africains. Il a noté que la représentation de l'Afrique à Vienne était faible (10 pays) par rapport à celle des autres régions en développement, ce qui expliquait que l'Afrique se trouvait en position de faiblesse lors des négociations. Il a mentionné le faible nombre des représentants de l'Afrique au Conseil du développement industriel ainsi que le caractère hétéroclite des délégations. Il a donc prié instamment tous les Etats membres qui n'avaient pas encore ouvert de missions permanentes auprès de l'ONUDI d'envisager de le faire. Les Etats membres devraient en outre participer aux réunions du Conseil du développement industriel notamment à sa dix-huitième session ordinaire prévue du 2 au 18 mai 1984 à Vienne. En effet, certains points de l'ordre du jour de la quatrième Conférence de l'ONUDI seraient examinés à cette réunion. Il a lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils veillent à ce que la composition des délégations aux réunions internationales, notamment la quatrième Conférence générale de l'ONUDI obéisse à certains critères d'homogénéité. Le représentant de la Zambie a, à cet égard, proposé que les représentants à la septième Conférence des ministres africains de l'industrie fassent partie des délégations nationales.

124. Les participants ont donc fait les recommandations suivantes :

- a) Les Etats membres qui n'ont pas de missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne devraient envisager d'en ouvrir une;
- b) Tous les Etats membres devraient participer aux réunions du Conseil du développement industriel, en particulier sa dix-huitième session ordinaire prévue du 2 au 18 mai 1984 à Vienne;
- c) Les Etats membres devraient assurer l'homogénéité des délégations aux réunions internationales, notamment la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

125. Il a été proposé que la Conférence des ministres africains de l'industrie se réunisse tous les ans et que la réunion intergouvernementale du Comité plénier se tienne bien avant la Conférence des ministres afin que les experts puissent terminer leurs travaux au moins un jour avant l'ouverture de la réunion des ministres. En raison du peu de temps disponible, il a également été proposé que le volume des documents présentés aux réunions soit réduit.

126. Les participants à la Conférence ont pris acte des propositions sus-mentionnées et ont renvoyé la question au secrétariat pour examen.

127. Les participants ont observé une minute de silence, en la mémoire de S.E. Ahmed Sekou-Touré, Président de la République populaire et révolutionnaire de Guinée, brutalement disparu, et suspendu la séance pour dix minutes. Au nom de la Conférence, le Président a envoyé au Gouvernement et au Peuple guinéens, le télégramme de condoléances ci-après :

"S.E. M. LE PREMIER MINISTRE  
DE LA REPUBLIQUE REVOLUTIONNAIRE ET  
POPULAIRE DE GUINEE, CONAKRY

VENONS APPRENDRE AVEC PROFONDE TRISTESSE BRUTALE DISPARITION PRESIDENT  
AHMED SEKOU-TOURE. DANS CES CIRCONSTANCES TRAGIQUES ET AU NOM TOUS  
PARTICIPANTS CONFERENCE MINISTRES AFRICAINS INDUSTRIE ACTUELLEMENT  
REUNIS ADDIS-ABEBA, VOUS PRIONS ACCEPTER ET TRANSMETTRE AU PEUPLE  
GUINEEN, SON PARTI ETAT, FAMILLE EMINENT PRESIDENT DEFUNT NOS CONDOLEANCES  
LES PLUS ATTRISTEES ET NOTRE PROFONDE SYMPATHIE. HAUTE CONSIDERATION.  
PRESIDENT CONFERENCE".

K. ADOPTION DU RAPPORT (point 10 de l'ordre du jour)

128. La Conférence a examiné, modifié et adopté son rapport et a autorisé les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI à le communiquer à tous les Etats membres et à toutes les organisations intéressées.

129. Lors de l'adoption du rapport, on a signalé qu'il n'y avait pas eu de version arabe, et les secrétariats ont été priés de veiller à ce que, dans l'avenir, l'ensemble de la documentation soit établie dans toutes les langues officielles de la Conférence.

L. CLOTURE DE LA CONFERENCE (point 11 de l'ordre du jour)

130. Dans son allocution de clôture, le Président a remercié les représentants de leur contribution aux travaux de la Conférence. Soulignant l'importance de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, il a exhorté tous les Etats membres à ne pas manquer de participer aux travaux de cette Conférence ainsi que des réunions du Groupe africain et du Groupe des 77 devant se tenir à Vienne immédiatement avant la tenue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. Les pays africains devraient fermement défendre les intérêts de l'Afrique en réaffirmant vigoureusement la position commune que venait d'arrêter la septième Conférence des ministres africains de l'industrie. Le Président a également remercié le Gouvernement éthiopien ainsi que les chefs des trois organisations et les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI d'avoir permis à la Conférence de mener à bien les travaux de sa septième session.

131. La Conférence a clôturé ses travaux le mercredi 28 mars 1984 à 21h30.

DEUXIEME PARTIE

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS

A. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

RAPPORT INTERIMAIRE CEA, OUA, ONUDI SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE AUX NIVEAUX SOUS-REGIONAL ET REGIONAL, EU EGARD EN PARTICULIER A LA PHASE PREPARATOIRE DU PROGRAMME DE LA DECENNIE (point 6(a))

1. Tenant compte des informations fournies par les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI et les Etats membres sur l'état d'avancement des activités prévues au titre de la phase préparatoire du programme de la Décennie, notamment sur l'incorporation des principes et priorités du programme de la Décennie dans les programmes et projets nationaux de développement industriel, la constitution de comités nationaux de coordination, la désignation de services centraux d'exécution en vue de la promotion de la Décennie, ainsi que des difficultés rencontrées, en particulier l'insuffisance de ressources financières et humaines essentielles à l'industrialisation, y compris des moyens scientifiques et technologiques, les participants ont recommandé les mesures suivantes :

a) Les Etats membres et les organisations intergouvernementales devraient intensifier leurs efforts pour mettre en oeuvre les mesures prioritaires prévues au titre de la phase préparatoire du programme de la Décennie et fournir aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI des informations sur les mesures prises afin de permettre au Comité conjoint de suivre plus efficacement la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

b) Les Etats membres et les organisations intergouvernementales compétentes devraient prendre des mesures concertées pour assurer l'exécution des programmes sous-régionaux de promotion industrielle intégrée adoptée initialement par les quatre réunions sous-régionales sur la promotion de la coopération industrielle dans le cadre de la Décennie. A cette fin, les Etats membres sont instamment priés de redoubler d'effort pour mobiliser des ressources financières et une assistance technique auprès des organismes multilatéraux et bilatéraux de financement et d'aider en vue de la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

c) Il conviendrait de lancer de nouveau un appel à la communauté internationale, et en particulier au PNUD, à la BAD, à la Banque mondiale, au FMI et à d'autres organisations internationales pour qu'ils augmentent leur assistance technique et financière à la Décennie;

d) Les Etats membres devraient demander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'augmenter les ressources financières allouées sur son budget ordinaire à l'ONUDI au titre de la Décennie à un minimum de 5 millions de dollars par an et de les mettre à sa disposition de façon permanente afin de lui permettre d'aider les pays africains et leurs organisations intergouvernementales à élaborer et à exécuter leurs programmes au titre de la Décennie;

e) Les Etats membres devraient également demander à l'Assemblée générale d'allouer des fonds à la CEA pour lui permettre ainsi qu'à ses MULPOC d'aider les Etats membres et leurs organisations intergouvernementales lors des consultations, des négociations et de la recherche de financement à propos de projets sous-régionaux;

f) Les Etats membres et les organismes internationaux d'assistance technique sont instamment priés d'utiliser pleinement les compétences d'experts africains aussi bien en Afrique qu'à l'extérieur du continent, y compris les services de consultation dans les pays africains, pour l'exécution du programme de la Décennie, eu égard en particulier aux activités relatives à la conception, à l'élaboration et à l'étude technique des projets ainsi que pour l'évaluation des contrats;

g) Les pays et les organisations du continent devraient tenir compte des recommandations faites lors du premier symposium international des pays africains et latino-américains sur la promotion de la coopération entre les pays et organisations des deux régions en matière d'élaboration et d'exécution des programmes prévus au titre de la Décennie. A cet égard, les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI sont instamment priés de lancer des programmes similaires avec d'autres régions en développement du monde dans le cadre de la CTPD et de la CEPD;

h) Il faudrait établir une banque régionale de données et d'informations industrielles pour l'Afrique.

2. La CEA, l'ONUDI et d'autres organisations internationales compétentes devraient, dans les pays africains, s'employer à faire une plus large publicité à leurs programmes d'assistance technique et redoubler d'efforts afin que leurs études techniques soient connues des utilisateurs, notamment les entreprises et institutions publiques et privées.

3. Les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI devraient accroître leur assistance aux Etats membres. Celle-ci devrait porter notamment sur :

a) l'élaboration de stratégies et politiques industrielles et la mise au point de plans - cadres industriels fondés sur la notion d'industries motrices;

b) le perfectionnement de la main-d'oeuvre industrielle, notamment le personnel scientifique et technique et le personnel de direction des entreprises;

c) la promotion des échanges intra-africains de matières premières et de produits industriels y compris l'énergie;

d) l'identification et la mobilisation de ressources financières;

e) l'étude de l'offre et de la demande des sous-secteurs industriels stratégiques notamment de textiles, de produits forestiers, de produits en cuir ainsi que celles des secteurs d'appoint, notamment en ce qui concerne l'énergie et la main-d'oeuvre industrielle;

f) la diffusion d'informations sur la Décennie en Afrique, ainsi que sur le plan international, notamment dans d'autres pays en développement.

4. Les secrétariats de l'OUA, de la CEA et, en particulier, de l'ONUDI devraient élaborer des directives en ce qui concerne les possibilités réelles en Afrique et dans le reste du monde d'obtenir une assistance technique en matière financière et technologique.

PROGRAMME DES ACTIVITES A ENTREPRENDRE AU COURS DE LA PHASE D'EXECUTION  
1985-1990 (point 6(b) de l'ordre du jour)

5. Reconnaissant que l'industrialisation était le moteur de la croissance et du développement, et tenant compte des structures industrielles existantes dans les Etats membres, des problèmes et des contraintes qui entravaient l'industrialisation, des caractéristiques des industries de base, des incidences financières et de l'impérieuse nécessité de promouvoir les industries motrices multinationales, les participants ont recommandé que les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI établissent, sur la base des quatre programmes sous-régionaux de promotion industrielle intégrée et en consultation avec les Etats membres, un projet de programme précis d'activités à exécuter aux niveaux national, sous-régional, régional et international au titre de la phase d'exécution du programme de la Décennie. Il faudrait pour élaborer ce programme, tenir compte des éléments suivants :

a) les projets retenus en vue d'une coopération sous-régionale et régionale doivent obéir aux priorités et objectifs des Etats membres intéressés;

b) la tenue de consultations et l'organisation de négociations entre les Etats membres sur les modalités de coopération et de promotion des investissements pour l'exécution de projets sous-régionaux et régionaux;

c) la réalisation d'une étude globale portant notamment sur les structures industrielles en place, les organismes, la disponibilité et les sources de facteurs de production, en particulier la main-d'oeuvre, les matières premières industrielles, la technologie aux niveaux national, sous-régional, régional et international ainsi que l'établissement de mécanismes financiers préférentiels au niveau international notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud;

d) l'établissement d'une carte industrielle de l'Afrique;

e) la formation de la main-d'oeuvre industrielle et technologique nécessaire et, en particulier l'identification et l'utilisation des compétences africaines se trouvant en Afrique;

f) l'identification, la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources financières;

g) l'identification de projets de mise en valeur des ressources énergétiques locales, notamment l'énergie hydro-électrique, ainsi que les énergies nouvelles et renouvelables. A cette fin, il sera organisé une réunion d'experts sur l'énergie au service de l'industrialisation en vue d'approfondir cette question avant la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

6. Le programme devrait être présenté à la prochaine réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique qui l'examinerait avant de le recommander à la huitième Conférence des ministres africains de l'industrie pour adoption.

7. Les Etats membres et les organisations inter-gouvernementales compétentes devraient, avec le concours de la CEA et de l'ONUDI, examiner leurs programmes en cours ou envisagés afin d'identifier et de présenter à l'ONUDI des projets concrets et précis qui seraient intégrés au projet de programme.

RAPPORT INTERIMAIRE SUR LA QUESTION DE LA GESTION PAR LA BAD DU FONDS  
AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (point 6(c) de l'ordre du jour)

8. Les participants ont recommandé que la Banque africaine de développement (BAD) gère le Fonds africain de développement industriel (FADI) sur la base des conditions indiquées ci-après et qui ont maintenant été acceptées par la BAD:

a) les ministres africains de l'industrie des pays membres du FADI constituent le Conseil des gouverneurs du FADI;

b) le Conseil des gouverneurs du Fonds se compose des membres du Conseil d'administration de la BAD qui représentent les pays membres du Fonds;

c) les politiques, critères et priorités à suivre en ce qui concerne les opérations du Fonds, sont définis par le Conseil des gouverneurs;

d) le Conseil des gouverneurs est chargé d'élaborer la stratégie de mobilisation des ressources;

e) la BAD fait rapport au Conseil des gouverneurs du FADI conformément à l'accord de gestion devant être conclu entre la BAD et le FADI;

f) les attributions de la BAD quant à la gestion du Fonds sont définies dans l'accord de gestion visé à l'alinéa (e) ci-dessus.

9. Les participants ont recommandé en outre que la BAD mette au point avec le FADI, par l'intermédiaire de la CEA et en consultation avec l'ONUDI et l'OUA, un accord de gestion comportant tous les éléments pertinents, en vue de son examen et de son approbation par les Conseils des gouverneurs de la BAD et du FADI.

EXAMEN DE LA POSITION QUE DOIVENT ADOPTER LES PAYS AFRICAINS A LA QUATRIEME  
CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI ET PARTICIPATION DES ETATS AFRICAINS AUX  
ACTIVITES DE L'ONUDI (point 6(d) de l'ordre du jour)

10. Sur la base du document intitulé "Proposition de cadre pour une position unie de l'Afrique" (Première et deuxième parties) ECA/JID/CM.7/WP/5) établi conjointement par les secrétariats, les participants ont longuement débattu en séance plénière, des différentes questions relatives aux points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, afin d'arrêter une position africaine commune. Ces questions ont en outre été longuement examinées par un comité de rédaction, constitué à cette fin, et, ensuite, en séance plénière. Les participants ont finalement adopté une résolution et arrêté une position africaine commune en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, dont le texte figure en annexe au présent rapport.

B. RESOLUTIONS

11. La Conférence a adopté les trois résolutions ci-après, y compris la résolution visée au paragraphe 10 ci-dessus:

- 1(VII) Résolution sur l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
  - 2(VII) Résolution relative au Fonds africain de développement industriel;
  - 3(VII) Résolution relative à la position africaine commune en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.
- 1(VII) Exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

La Conférence des ministres africains de l'industrie, réunie à Addis-Abeba (Ethiopie) du 26 au 28 mars 1984,

Rappelant la résolution 35/66B du 5 décembre 1980 par laquelle l'Assemblée générale a proclamé les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique ainsi que les résolutions 36/182 (Section II) du 17 décembre 1981, 37/212, section II du 20 décembre 1982 et 38/192 du 20 décembre 1983, en sa deuxième partie, relatives toutes à la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Rappelant par ailleurs la résolution 442(XVII) de la CEA, en date du 30 avril 1982 concernant l'élaboration et l'exécution d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique ainsi que la résolution 466(XVIII) de la CEA, en date du 2 mai 1983 relative à la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Se félicitant de la résolution CM/Res.941(XL) adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa 40ème session tenue à Addis-Abeba, du 27 février au 7 mars 1983,

Ayant examiné le rapport de la réunion intergouvernementale du Comité plénier d'experts sur l'industrialisation en Afrique sur l'état d'avancement de la phase préparatoire du programme de la Décennie et les propositions en vue de la phase d'exécution du programme,

Tenant compte des informations fournies par les représentants sur les mesures prises aux niveaux national, sous-régional et international en vue de l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique ainsi que sur les divers problèmes rencontrés;

Consciente de la nécessité pour certains Etats membres d'intensifier les efforts qu'ils déploient en vue d'exécuter les activités retenues pour la phase préparatoire du programme de la Décennie et pour d'autres d'entreprendre des activités au titre de la phase d'exécution,

Réaffirmant la nécessité d'accorder la priorité au développement des industries motrices stratégiques qui permettent d'établir des liens inter-sectoriels et constituent des facteurs essentiels pour la production et la transformation des ressources naturelles, en particulier les produits alimentaires et agricoles,

Convaincue qu'il importe de prendre des mesures concertées pour mobiliser des ressources financières notamment obtenir l'assistance technique des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI, et d'autres organisations africaines et internationales ainsi que d'organismes d'aide bilatérale et multilatérale en vue de l'exécution du programme de la Décennie;

1. Se félicite des efforts déployés par plusieurs Etats membres et organisations intergouvernementales pour mener les activités prévues au titre de la phase préparatoire du programme de la Décennie comme l'indique le document ID/B/313/ (ECA/IMD/CMI.7/WP/1);

2. Invite les autres Etats membres et les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales africaines à intensifier leurs efforts en vue d'exécuter les activités prioritaires à entreprendre au cours de la phase préparatoire du programme telles que définies dans le document ID/310 et à fournir aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI des renseignements sur les mesures prises afin de permettre au Comité conjoint de suivre plus efficacement la mise en oeuvre du programme de la Décennie;

3. Approuve les programmes sous-régionaux initiaux de promotion industrielle intégrés adoptés lors des quatre réunions sous-régionales consacrées à la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, et invite les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI à en faire la synthèse et à les réunir en un document devant être communiqué à tous les pays africains et à toutes les organisations intergouvernementales;

4. Invite les Etats membres et les organisations intergouvernementales compétentes à prendre d'urgence toutes les mesures d'appui aux programmes sous-régionaux de promotion industrielle intégrée, y compris l'affectation des ressources nécessaires et d'adopter les autres mesures de suivi recommandées en vue de l'exécution efficace de ces programmes; et à cette fin:

a) Souligne la nécessité pour les Etats membres de fournir les ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation d'activités de pré-investissement liées aux projets sous-régionaux et régionaux, cela étant la condition préalable à leur exécution;

b) Prie instamment les Etats membres d'adopter toutes les mesures nécessaires pour:

- i) renforcer les compétences locales en matière de services d'ingénieurs-conseil, de technologie, de gestion d'entreprise, de formation de la main-d'oeuvre qualifiée et de négociations;
- ii) engager entre eux des consultations, en vue de définir les modalités de coopération y compris des accords de commercialisation et de financement et choisir le promoteur principal de chaque projet;
- iii) identifier, produire et mettre en valeur des matières premières locales et les ressources énergétiques nécessaires à l'exécution des projets identifiés;
- iv) promouvoir l'échange de matières premières, de sources d'énergie et d'articles manufacturés;

v) tenir des consultations techniques sur la promotion, grâce à des investissements communs, des projets identifiés y compris le recours à des accords de CTPD et de CEPD;

c) Exhorte en outre les Etats membres à aider et à encourager les entrepreneurs, industriels et organismes de commercialisation et de distribution en Afrique à accroître les contributions qu'ils font dans le cadre de la promotion des investissements et de l'exécution de projets nationaux et multinationaux;

d) Invite les organisations intergouvernementales qui, dans chaque sous-région s'occupent de développement industriel à créer au niveau de la sous-région un comité de coordination des activités de la Décennie ainsi que des comités techniques sous-sectoriels chargés de la coordination, de la promotion et du suivi de l'exécution des projets multinationaux;

5. Recommande que, pour tirer avantage des économies d'échelle et des débouchés et afin de réaliser un développement intégré, certaines industries telles que les industries métallurgiques, pétrochimiques et les industries mécaniques soient conçues sur le plan régional, d'autres telles que les industries du bâtiment (y compris le ciment), de fabrication de pièces de rechange, les industries agricoles, de matériel agricole (à l'exclusion des tracteurs agricoles lourds), les industries chimiques (y compris les industries chimiques de base), les industries mécaniques de précision, les industries pharmaceutiques, les industries des métaux non ferreux, les industries à faible consommation énergétique, les industries électriques et électroniques soient promues au niveau sous-régional;

6. Prie les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI de faire, sur la base des programmes initiaux de promotion industrielle intégrée et en consultation avec les Etats membres et les organisations intergouvernementales compétentes, des propositions en vue de l'élaboration d'un programme global d'activités à mener aux niveaux national, régional et international au titre de la phase d'exécution du programme;

7. Demande aux Etats membres et aux organisations intergouvernementales d'examiner leurs programmes industriels actuels et futurs, et d'identifier ceux qu'ils voudraient inclure dans le programme d'activités visé au paragraphe 6 ci-dessus et de faire aux secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI des propositions allant dans ce sens;

8. Salue les initiatives prises pour promouvoir la coopération entre des pays et organisations d'Afrique et d'Amérique latine dans le cadre de l'exécution du programme de la Décennie et prie les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI de lancer des mesures similaires auprès d'autres régions en développement dans le cadre de la CTPD et CEPD et du système de consultations de l'ONUDI;

9. Exprime sa satisfaction à l'Assemblée générale des Nations Unies pour sa décision d'allouer sur le budget ordinaire de l'ONU le montant de 1 million de dollars à l'ONUDI pour que cette dernière puisse aider en 1984 les pays africains et les organisations intergouvernementales à élaborer et à exécuter leurs programmes au titre de la Décennie et lance un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle augmente cette allocation et qu'elle la rende, à titre permanent, renouvelable annuellement. A cette fin, des dispositions similaires devraient être prises en faveur de la Commission économique pour l'Afrique afin que cette dernière, ainsi que les KULPOC, assistent les Etats membres de chaque sous-région en matière de consultations, de négociations et de projets multinationaux de promotion des investissements;

10. Exprime en outre sa satisfaction au Groupe africain pour les efforts louables qu'il a déployés afin que l'Assemblée générale des Nations Unies alloue le montant d. 1 million de dollars au budget ordinaire de l'ONUDI pour la mise en oeuvre de la Décennie et demande au Groupe de poursuivre ses efforts en vue de l'augmentation de ces ressources;

11. Se félicite des contributions financières généreuses accordées par un certain nombre de pays à la CEA, à l'ONUDI et à certains centres régionaux africains en vue de l'exécution des activités prévues dans le cadre de la Décennie;

12. Réitère les nombreux appels lancés à la communauté internationale, notamment au PNUD, à la BAD, au Fonds de l'OPEP; à la BADEA et aux autres organisations internationales, organismes multilatéraux et bilatéraux et institutions financières pour qu'ils accroissent et ce, à des conditions de faveur, leur assistance technique et financière aux pays africains et aux organisations intergouvernementales dans l'élaboration et l'exécution des programmes que ces derniers ont établis dans le cadre de la Décennie et invite les Etats membres à adhérer au Fonds africain de développement industriel et à accroître leurs contributions au Fonds;

13. Rend hommage à la Banque africaine de développement pour avoir alloué, dans son programme 1982-1986, un million de dollars au titre de projets industriels, et lui lance un appel pour qu'elle permette aux Etats membres intéressés de prélever des emprunts à des conditions de faveur sur ces ressources en vue notamment de participer au financement et à l'exécution de projets sous-régionaux, et d'élaborer des études de pré-investissement;

14. Félicite les secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI des efforts qu'ils déploient pour appuyer les mesures prises par les pays africains et les organisations intergouvernementales pour mettre en oeuvre les mesures prioritaires retenues au titre de la phase préparatoire du programme de la Décennie; salue les mesures prises pour promouvoir la Décennie non seulement à l'intérieur mais également hors du continent et, compte tenu des modestes résultats jusqu'ici obtenus, les prie d'élargir, de faire connaître et d'intensifier leur assistance aux pays et organisations intergouvernementales africains dans l'exécution des mesures prioritaires prévues au titre de la phase préparatoire du programme de la Décennie et, sur la base des engagements pris par les Etats membres, dans l'exécution des mesures de suivi des projets prévus dans les quatre programmes sous-régionaux initiaux de promotion industrielle intégrée, en mettant l'accent sur :

a) l'intégration des projets contenus dans les quatre programmes de promotion industrielle susmentionnés;

b) la définition de stratégies et de politiques industrielles et l'élaboration de plans directeurs industriels, en mettant particulièrement l'accent sur l'implantation d'industries stratégiques clés et l'aménagement de secteurs industriels d'appoint;

c) la formation de la main-d'oeuvre industrielle, en particulier des compétences scientifiques et technologiques, y compris la mobilisation des compétences africaines, à l'intérieur et hors du continent en vue de l'exécution du programme de la Décennie;

d) la promotion de la coopération intra-africaine dans le cadre des organisations intergouvernementales actuelles ou futures, notamment dans le domaine des échanges de matières premières et d'articles manufacturés;

e) la mise au point de techniques traditionnelles locales et l'acquisition de technologies étrangères;

f) la mobilisation des ressources financières;

g) la mise en valeur des ressources énergétiques, la fabrication d'équipement et de matériel technologiques;

h) l'étude de l'offre et la demande dans les pays africains, notamment en ce qui concerne les industries stratégiques motrices et les zones industrielles d'appoint en tant qu'élément devant aider à établir la carte industrielle de l'Afrique;

i) l'élaboration, à l'intention des Etats membres, d'un répertoire des centres nationaux, sous-régionaux et régionaux spécialisés dans la réalisation d'études industrielles et techniques;

j) la popularisation du programme de la Décennie à l'intérieur et hors du continent.

15. Demande au Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique d'examiner attentivement, à sa prochaine réunion, les propositions des secrétariats de l'OUA, de la CEA et de l'ONUDI sur le programme d'ensemble des activités préconisées au paragraphe 6, en tenant compte des progrès accomplis et des problèmes rencontrés au cours de la phase préparatoire et, de transmettre ces propositions, ainsi que ses propres recommandations, à la huitième Conférence des ministres africains de l'industrie, pour examen et adoption.

## 2(VII) Fonds africain de développement industriel (FADI)

La Conférence des ministres africains de l'industrie, réunie à Addis-Abeba (Ethiopie) du 26 au 28 mars 1984,

Rappelant le sous-alinéa (v) de l'alinéa (b) de la section B de la résolution 1(VI) adoptée lors de sa sixième session en novembre 1981 et relative à la Décennie du développement industriel de l'Afrique et dans laquelle elle invitait notamment tous les Etats membres à renforcer le Fonds de développement industriel en tant que mécanisme ayant essentiellement pour objet de permettre aux Etats membres d'être mieux à même de réunir les ressources financières considérables nécessaires à l'exécution du programme de la Décennie,

Réitérant la recommandation figurant à la résolution 8(VI) adoptée également à sa sixième session, notamment en ce qui concerne la stricte application des dispositions des articles 13 et 17 de l'Acte constitutif du Fonds qui stipulent que l'autorité suprême du Fonds doit être un Conseil des gouverneurs constitué des ministres de l'industrie et que sa gestion est assurée par le secrétariat de la BAD pendant une période de cinq ans à la fin de laquelle le Conseil des gouverneurs du Fonds examinerait la question de la structure finale et définitive du Fonds,

Rappelant la résolution 1(i) adoptée à la réunion des Plénipotentiaires du Fonds africain de développement industriel à Addis-Abeba en octobre 1979 et par laquelle ces derniers autorisaient le Secrétaire exécutif de la CEA à négocier avec la BAD un accord de gestion à soumettre au Conseil des gouverneurs du FADI pour approbation,

Notant avec satisfaction les résultats des négociations entre la BAD et la CEA qui ont mis en relief la responsabilité du Conseil des gouverneurs qui est essentiellement de définir les buts, objectifs et politiques du Fonds,

1. Note que 15 Etats membres ayant signé ou ratifié l'Acte constitutif du FADI, le nombre minimal de 12 membres a été atteint, ce qui permet au Fonds de devenir opérationnel;

2. Invite les Etats membres qui ne sont pas encore membres du FADI à adhérer à son Acte constitutif aussitôt que possible et fait appel à ceux qui ont ratifié l'Acte constitutif du Fonds de s'acquitter de leur contribution;

3. Charge le secrétariat de la CEA de diffuser auprès de tous les Etats membres des informations sur l'Acte constitutif du Fonds afin de susciter une plus grande adhésion au FADI;

4. Décide que la Banque africaine de développement assure la gestion du FADI sous la direction des ministres de l'industrie des Etats membres ayant adhéré au Fonds qui agiront en tant que membres du Conseil des gouverneurs;

5. Prie la CEA, en coopération avec l'OUA et l'ONUDI, d'arrêter définitivement l'accord de gestion qui sera soumis à l'examen et à l'approbation des Conseils des gouverneurs de la BAD et du FADI.

### 3(VII) Quatrième Conférence générale de l'ONUDI ; Position africaine commune

La Conférence des ministres africains de l'industrie, réunie à Addis-Abeba (Ethiopie) du 26 au 28 mars 1984,

Guidée par le Plan d'action et l'Acte final de Lagos adoptés par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA à leur session extraordinaire consacrée au développement économique de l'Afrique, qui s'est tenue à Lagos (Nigéria) en avril 1980,

Rappelant la résolution de l'OUA EAHG/Res.2(II) concernant la participation de l'Afrique aux négociations internationales, adoptée à la deuxième session extraordinaire consacrée au développement économique de l'Afrique, et la résolution CM/Res.941(XL) sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique, adoptée à la quarantième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA tenue à Addis-Abeba du 27 février au 7 mars 1984, et dans laquelle les Etats membres sont notamment instamment priés de participer activement aux négociations détaillées dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI, puisque seule une telle participation permettrait à l'Afrique de contribuer à façonner la structure future de l'ONUDI, en particulier son système de prise de décisions,

Rappelant en outre la résolution 34/138 de l'Assemblée générale concernant les négociations globales,

Convaincue que seules les négociations globales préconisées par le Groupe des 77 pourraient aboutir à des solutions concrètes à la crise actuelle que traverse le système économique international qui frappe **durement** l'économie des pays africains,

Ayant présentes à l'esprit la résolution 35/66 B de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 5 décembre 1980 proclamant les années 80 Décennie du développement industriel de l'Afrique, ainsi que les résolutions 36/182 (section II) du 17 décembre 1981, 37/212 (section II) du 20 décembre 1982 et 38/192 (partie II) du 20 décembre 1983, qui portent toutes sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Notant les résolutions 442(XVII) de la CEA, en date du 30 avril 1982 concernant la formulation et l'exécution d'un programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique et 466(XVIII) de la CEA, en date du 2 mai 1983 sur la mise en oeuvre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique,

Prenant également en considération les activités préparatoires entreprises par l'ONUDI en vue de la Conférence et notamment les recommandations qui figurent dans les différents documents établis conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la quatrième Conférence générale de l'ONUDI,

Gravement préoccupée par la détérioration de la situation économique des pays africains, situation à laquelle on ne saurait réellement remédier qu'en accélérant l'industrialisation du continent.

1. Adopte la position africaine commune en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI qu'avait recommandée la réunion intergouvernementale d'experts tenue à Addis-Abeba du 19 au 24 mars 1984, l'accent étant mis sur la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

2. Prend note des propositions figurant dans les documents établis par le secrétariat de l'ONUDI en vue de sa quatrième Conférence générale et demande aux Etats membres d'examiner lesdites propositions en accordant une importance particulière aux questions ci-après ayant trait au processus d'industrialisation du continent et, en particulier, à l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique :

- a) Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- b) Restructuration du secteur industriel, adoption de mesures et mise en place de mécanismes efficaces dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;
- c) Formation de la main-d'oeuvre industrielle et technologique;
- d) Renforcement des moyens technologiques des pays africains en vue de la mise au point et de la commercialisation de technologies locales et de l'évaluation, du choix de l'acquisition et de l'adoption de technologies étrangères;
- e) Adoption de mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés;

f) Adoption de nouvelles mesures et de nouvelles approches en vue d'accroître l'assistance financière extérieure afin de promouvoir les efforts des pays africains aux niveaux national, sous-régional et régional, et ce, conformément aux objectifs de développement de l'Afrique;

g) Mise en place d'arrangements institutionnels en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI.

3. Exhorte la communauté internationale à renforcer son appui au programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, et ce, notamment, en augmentant le niveau de l'assistance financière et technique qu'elle accorde aux pays africains à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale pour l'exécution des activités de ce programme;

4. Réaffirme que l'ONUDI doit servir de centre de liaison au sein du système des Nations Unies afin que soient coordonnées toutes les activités liées au développement industriel; en particulier celles ayant trait à la coopération technique dans les pays en développement;

5. Préconise la mise au point rapide du processus de transformation de l'organisation en une institution spécialisée des Nations Unies; prie instamment les Etats membres des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait de signer et de ratifier les statuts de la nouvelle organisation;

6. Réaffirme la nécessité de renforcer les activités de l'ONUDI et d'en élargir le champ, notamment dans les domaines prioritaires ci-après :

a) la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

b) l'assistance technique, et, en particulier, la formation des cadres de l'industriel, la mise au point et l'acquisition de techniques, l'énergie, les activités de préinvestissement et de promotion des investissements;

c) les études et la recherche industrielles;

d) les consultations industrielles, y compris l'organisation de consultations régionales et inter-régionales dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

e) le programme des conseillers ~~principaux~~ hors siège en matière de développement industriel;

f) les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés;

g) la coopération économique et technique entre pays en développement.

Il conviendrait, à cet effet, d'adapter la structure interne de l'ONUDI et d'accroître ses ressources financières pour que cette organisation puisse mieux s'acquitter de ses tâches, notamment en vue de l'intensification de l'assistance aux pays africains dans les domaines prioritaires susmentionnés et faire en sorte que les consultations dépassent le stade d'un simple échange d'informations et se transforment en programmes d'action et d'élaborer les moyens de mettre en oeuvre ces programme d'action.

7. Demande aux gouvernements d'accroître leurs contributions au Fonds des Nations Unies pour le développement industriel afin que l'ONUDI puisse remplir son mandat et répondre aux besoins croissants des pays en développement;

8. Décide de convoquer à Vienne une réunion du Groupe africain avant celle du Groupe des 77 afin d'examiner et de réaffirmer la position africaine commune, de convenir d'une stratégie de négociations de même que de modalités d'organisation;

9. Prie le Secrétaire général de l'OUA et le Secrétaire exécutif de la CEA de communiquer le texte de la présente résolution et celui de la position africaine commune sur la quatrième Conférence générale de l'ONUDI aux autorités compétentes de tous les Etats membres de l'OUA et aux groupes africains à Vienne, à Genève, à Bruxelles et à New York, et de prendre les dispositions nécessaires à la tenue de la réunion visée au paragraphe 8 ci-dessus;

10. Prie instamment tous les Etats africains, notamment le Groupe africain de Vienne, de veiller à ce que le contenu de la présente résolution et le texte de la position africaine commune sur la quatrième Conférence générale de l'ONUDI soient portés à l'attention de leurs délégations qui participeront à :

a) la dix-huitième session du Conseil du développement industriel de l'ONUDI qui aura lieu à Vienne en mai 1984 et au cours de laquelle seront examinées, entre autres, les dispositions définitives à prendre en vue de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI;

b) la réunion du Groupe des 77 qui doit avoir lieu à Vienne quelques jours avant la quatrième Conférence générale de l'ONUDI pour arrêter une position;

c) la quatrième Conférence générale de l'ONUDI devant se tenir du 2 au 18 août 1984 à Vienne.

A cette fin, lance un appel à tous les Etats membres pour qu'un nombre des membres des délégations qu'ils enverraient à ces différentes réunions figurent certains de leurs représentants à la septième réunion de la Conférence.

11. Prie le Directeur exécutif de l'ONUDI :

a) d'élaborer et de présenter à la quatrième Conférence générale de l'ONUDI un programme d'assistance du secrétariat de l'ONUDI aux pays africains, aux organisations intergouvernementales et aux institutions spécialisées africaines au titre de l'exécution des programmes élaborés pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique;

b) de tenir pleinement compte du contenu de la présente résolution et du document final sur la position africaine commune sur la quatrième Conférence générale de l'ONUDI lors des derniers préparatifs de la Conférence effectués par le siège de l'ONUDI;

c) de fournir des installations et services de conférence en vue de la réunion du Groupe africain proposée au paragraphe 8 plus haut, et lance un appel au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il fournisse en conséquence, les ressources nécessaires à l'ONUDI.

## A N N E X E

POSITION COMMUNE AFRICAINE A LA QUATRIEME  
CONFERENCE GENERALE DE L'ONU DITable des matières

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 11	1 - 3
II. COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES ET CONTRIBUTIONS DE L'ONU DI DANS LES DOMAINES ESSENTIELS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL 1985-2000 (Point 5 de l'ordre du jour) . . . . .	12	3
A. Accélération de la mise en valeur des ressources hu- maines en vue de l'industrialisation (point 5 a) de l'ordre du jour) . . . . .	12	3 - 5
B. Renforcement du potentiel scientifique et technolo- gique en vue du développement industriel des pays en développement (point 5 b) de l'ordre du jour) . . . . .	13 - 16	5 - 7
C. Mobilisation des ressources financières en vue du développement industriel (point 5 c) de l'ordre du jour) . . . . .	17	7 - 8
D. Energie et industrialisation, eu égard tout particuliè- rement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel (point 5 d) de l'ordre du jour) . . . . .	18	8 - 9
E. Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale (point 5 e) de l'ordre du jour) . . . . .	19	9 - 10
F. Politiques et mesures relatives à la transformation indus- trielle locale des matières premières dans les pays en développement (point 5 f) de l'ordre du jour) . . . . .	20	11
G. Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement (point 5 g) de l'ordre du jour) . . . . .	21 - 22	11 - 12
H. Les pays les moins avancés : mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action (point 5 h) de l'ordre du jour) . . . . .	23 - 24	12 - 13
I. Renforcement de la coopération économique entre pays en développement (point 5 i) de l'ordre du jour) . . . . .	25 - 29	14 - 15
III. LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE : EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS ET PROPOSITIONS QUANT AUX MOYENS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES (point 6 de l'ordre du jour) . . . . .		16
A. Bref examen de l'état d'avancement du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. . . . .	30 - 34	16 - 17
B. Moyens envisagés pour réaliser les objectifs de la Décennie . . . . .		17

Table des matières (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
a) Mise en valeur des ressources humaines . . . . .	35 - 40	17 - 18
b) Renforcement du potentiel scientifique et technologique . . . . .	41 - 44	18 - 19
c) Mobilisation des ressources financières . . . . .	45 - 49	19 - 20
d) Développement et utilisation des ressources énergétiques et fabrication de matériel . . . . .	50 - 51	20
e) Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale . . . . .	52 - 55	21
f) Politiques et mesures relatives à la trans- formation industrielle locale des matières premières . . . . .	56 - 60	21 - 22
g) Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'auto- suffisance alimentaire . . . . .	61 - 66	22 - 23
h) Les pays les moins avancés . . . . .	67 - 70	23 - 24
i) Renforcement de la coopération économique entre pays en développement dans le cadre de la Décennie . . . . .	71 - 72	24
IV. ROLE DE COORDINATION DE L'ONUDI AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN CE QUI CONCERNE LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (point 7 de l'ordre du jour) . . . . .	73	24 - 25
V. CONCLUSION . . . . .	74 - 78	25 - 26

## I. INTRODUCTION

1. En dépit de ses immenses ressources naturelles, l'Afrique demeure, d'après tous les indicateurs économiques connus, le continent le moins développé du monde. Le secteur industriel en Afrique est toujours exigu et enclavé. En 1980, il n'a contribué que pour 9,8 pour cent au PIB de la région et 0,9 pour cent seulement à la production manufacturière dans le monde contre 2,7 pour cent et 6 pour cent pour les pays de l'Asie du Sud-Est et ceux d'Amérique latine respectivement. Sur les 36 pays classés par l'ONU comme les pays les moins avancés, 26 se trouvent en Afrique. Par ailleurs, c'est dans la région que se trouvent 21 des 34 pays classés par la Banque mondiale comme pays en développement à "faible revenu".

2. Depuis qu'ils ont acquis l'indépendance politique, les pays africains ont toujours privilégié la production et l'exportation d'un petit nombre de produits agricoles et miniers (cacao, café, coton, bois d'oeuvre, cuivre, minerai de fer, pétrole etc.). Ils avaient espéré que les recettes en devises tirées de l'exportation de ces produits leur permettraient de financer leurs programmes de développement socio-économique et partant, de réaliser la croissance économique. Cette stratégie n'a donc pas permis au secteur industriel de jouer, dans le développement socio-économique de la région, le rôle qu'on en attendait.

3. De nombreux pays ont cherché à diversifier leurs activités économiques en créant des industries pour fabriquer sur place les produits importés, ces industries étant financées en grande partie par les recettes d'exportation des produits agricoles et miniers. Malheureusement, dans la plupart des cas, cette stratégie s'est traduite par un assemblage sur place de pièces détachées et d'éléments importés, par un panachage très coûteux de produits intermédiaires ou finis, ce qui faisait que les produits fabriqués localement étaient beaucoup plus chers que les produits importés.

4. La situation décrite ci-dessus a largement contribué aux graves problèmes de déficit de balance de paiements que connaissent les pays africains. C'est ainsi que la région continue de dépendre dans une très grande mesure, du monde extérieur pour son développement économique. Elle a eu pour conséquence qu'on a négligé l'énorme potentiel des marchés locaux qui jusqu'ici se limitaient aux zones urbaines. Du fait de cette base économique étroite, le niveau de développement des moyens de l'infrastructure et d'autres facteurs de production nécessaires pour le développement économique est demeuré faible dans la plupart des pays africains.

5. Dans l'ensemble donc les stratégies de développement économique de l'Afrique ont continué à dépendre de facteurs extérieurs, sans que l'on puisse voir comment elles pourraient profiter aux pays africains. Les efforts déployés au niveau mondial pour instaurer un nouvel ordre économique international n'ont pas eu de succès non plus. C'est ainsi que dans le Préambule du Plan d'action de Lagos, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont notamment affirmé que :

"Les effets des promesses non réalisées de stratégies globales de développement ont été plus profondément ressentis en Afrique que dans les autres continents du monde. En effet, au lieu d'apporter une amélioration dans la situation économique du continent, les stratégies successives ont mis le continent dans un état de stagnation et l'ont rendu plus vulnérable que les autres régions aux crises sociales et économiques dont souffrent les pays industrialisés. Ainsi l'Afrique se trouvait incapable d'atteindre le moindre taux significatif de croissance ou un niveau satisfaisant de bien-être social au cours des 20 dernières années".

6. Devant cette situation et résolu à prendre des mesures visant à restructurer la base économique du continent, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont décidé d'adopter une méthode de développement économique régional de grande portée reposant essentiellement sur la stratégie du développement collectif autonome et auto-entretenu. C'est ce qui figure dans le Plan d'action de Lagos ainsi que dans l'Acte final de Lagos qu'ils ont adoptés lors de leur deuxième Sommet extraordinaire consacré aux problèmes de développement économique de l'Afrique tenu en avril 1980 à Lagos (Nigéria). Le Plan d'action de Lagos préconise en outre une méthode intégrée de développement économique africain, dans l'intérêt des populations de la région, fondée sur l'utilisation locale accrue de ses ressources naturelles et humaines afin de réaliser l'autosuffisance alimentaire du continent d'ici l'an 2000.

7. L'importance spéciale accordée dans le Plan d'action de Lagos à l'industrialisation accélérée de l'Afrique, qui dans l'ordre de priorité vient immédiatement après l'autosuffisance alimentaire, se manifeste dans les efforts soutenus déployés par les ministres africains de l'industrie depuis les conférences de Lima et de New Delhi et par le fait que les ministres ont reconnu le rôle crucial de l'industrie dans le développement économique. C'est en raison de ce rôle crucial et de la nécessité de mettre davantage l'accent sur le volet industriel du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA ont proclamé, dans le Plan d'action de Lagos, à la suite de leurs recommandations, les années commençant en 1980 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette proclamation a reçu un soutien international lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en décembre 1980 la résolution 35/66B proclamant également la Décennie.

8. A la suite de la proclamation de la Décennie, la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté en novembre 1981, un programme de la Décennie qui a été par la suite entériné par l'OUA et l'Assemblée générale des Nations Unies. De façon à exécuter efficacement le programme de la Décennie, eu égard à la fois aux stratégies et aux objectifs, la septième réunion du Comité des progrès de l'industrialisation en Afrique a adopté en mars 1983 dans les domaines devant faire l'objet d'efforts particuliers, des directives précises en vue de lancer les actions prioritaires aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

9. Le programme énonce les objectifs généraux à réaliser et définit le cadre, les modalités et les stratégies en vue de l'élaboration et de l'exécution de programmes et d'activités au titre de la Décennie aux niveaux national, sous-régional, régional et international. L'accent est mis sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment des moyens scientifiques et technologiques, les ressources naturelles et énergétiques; la mobilisation de ressources financières, y compris le renforcement de mécanismes existants ainsi que la mise en place, si nécessaire, de nouveaux mécanismes de financement industriel; la mise en place de mécanismes institutionnels, y compris la création, si nécessaire, de comités nationaux de coordination et de services centraux d'exécution pour la Décennie, la mise au point et l'acquisition de la technologie; la coopération industrielle intra-africaine, en particulier pour la promotion de l'échange des matières premières et des produits industriels, l'établissement de liens entre l'industrie et d'autres secteurs économiques, notamment l'agriculture et la popularisation de la Décennie en Afrique et hors du continent. Un aspect important de ces recommandations c'est que les ressources, étant limitées, devraient d'abord être affectées à la promotion de projets industriels moteurs de façon à assurer un décollage effectif permettant de mettre en place les moyens nécessaires à l'exécution du programme de la Décennie.

10. Les pays africains ont pris plusieurs mesures en vue de l'exécution du programme de la Décennie mais celles-ci ne concernent essentiellement que la phase préparatoire du programme 1982-1984. L'insuffisance des ressources financières et la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée ont été les principaux obstacles auxquels ils se sont heurtés. Ces éléments figurent parmi les secteurs importants où il faut d'urgence une assistance de la communauté internationale. Afin que cette assistance soit efficace, il est impératif que la communauté internationale adopte une attitude plus constructive à l'égard de l'industrialisation en Afrique conformément aux principes, aux priorités et aux stratégies énoncés dans le Plan d'action de Lagos ainsi que dans le programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

11. Ne perdant pas de vue les problèmes et contraintes liés aux négociations internationales sur les questions susmentionnées, le stade de développement des pays africains, les obstacles à l'industrialisation en Afrique et la nécessité fondamentale d'accélérer le développement industriel du continent, les pays africains :

a) réaffirment leur détermination à instaurer un nouvel ordre économique international;

b) expriment leur souhait de lancer des négociations au niveau mondial; et

c) réaffirment leur détermination, conformément aux principes de solidarité entre pays en développement, à contribuer à l'exécution des programmes dans le cadre de la coopération sud-sud.

Ils ont donc arrêté une position commune sur chacune des questions de fond ainsi que sur les autres points importants de l'ordre du jour de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. Cette position figure aux chapitres I, II et III du présent document. En adoptant cette position commune, ils ont accordé une importance spéciale à la Décennie du développement industriel de l'Afrique qui pour eux constitue l'élément central autour duquel s'articulent toutes les autres questions et ce, en vue d'assurer l'exécution efficace du programme de la Décennie.

## II. COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES ET CONTRIBUTIONS DE L'ONUDI DANS LES DOMAINES ESSENTIELS DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL 1985-2000 (Point 5 de l'ordre du jour)

### A. Accélération de la mise en valeur des ressources humaines en vue de l'industrialisation (point 5(a) de l'ordre du jour)

12. Le principal obstacle à l'industrialisation en Afrique en dehors des facteurs historiques communément reconnus et qui ont fait de l'Afrique le continent le moins avancé est constitué par l'insuffisance, dans certains domaines spécifiques, de compétences et de savoir-faire industriels. L'insuffisance de moyens et des infrastructures appropriés de formation, la pénurie d'une main-d'oeuvre spécialisée pour l'industrie et les activités connexes, la faiblesse des politiques tendant à faciliter ou à accélérer le processus d'industrialisation, tout cela devrait être considéré comme la conséquence, et non pas la cause, du problème qui, en Afrique, se résume en une insuffisance de moyens et de capacités de perfectionnement de la main-d'oeuvre pour toutes les branches et étapes de l'activité industrielle. A son

tour, cette situation a une incidence négative sur la main-d'oeuvre qui peut être mise à la disposition d'activités d'industrialisation significative dans la région. Qui plus est, elle provoque une fuite de devises : pour satisfaire les besoins en main-d'oeuvre même pour les activités industrielles les plus limitées, les pays africains sont obligés de se tourner vers le marché international de la formation et d'emploi, ce qui entraîne des coûts très élevés. Rien que pour 1983, les coûts à la charge de l'Afrique ont été estimés à 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis. L'aide de la communauté internationale est attendue dans les domaines ci-après :

a) La communauté internationale devrait reconnaître les priorités que se sont fixées les pays africains dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines pour l'industrialisation. En conséquence, la coopération entre l'Afrique et la communauté internationale devrait être conçue de façon à faire face à la nécessité fondamentale de développer et de renforcer les capacités de valorisation des ressources humaines pour l'industrialisation. Pour ce faire, la communauté internationale est instamment priée de soutenir la croissance des institutions de formation industrielle et ce, sur le plan technique, matériel et financier;

b) L'assistance technique en matière d'expertise devrait s'accompagner de mesures pour la formation du personnel national et particulièrement des collectifs, de contrepartie afin d'assurer le développement réel des compétences industrielles locales, et des négociations devraient être entamées pour réduire le coût de l'assistance technique fournie aux pays africains;

c) Une assistance matérielle, technique et financière devrait être apportée aux pays africains pour la création d'institutions de formation, le renforcement et la diversification de leurs structures existantes, eu égard à la recherche ainsi qu'aux compétences nécessaires dans le domaine industriel;

d) Une attention toute particulière devrait être accordée aux problèmes d'entretien des usines en Afrique et l'ONUDI devrait élaborer à cette fin un programme spécial et, en particulier, publier et diffuser largement des manuels, des directives, des répertoires de manière à aider les pays africains à identifier et à résoudre rapidement ces problèmes;

e) En vue de faciliter l'accès de cadres africains à la formation très spécialisée dispensée dans les instituts et centres d'excellence internationaux particulièrement ceux des pays développés, un système d'équivalence de diplômes et certificats devrait être conçu par l'ONUDI en collaboration avec l'UNESCO ainsi que le BIT pour soumission aux pays membres en vue de son adoption;

f) Concernant l'assistance technique dans le domaine industriel, tous les efforts devraient tendre vers l'utilisation des experts africains. Sur ce plan, l'ONUDI est invitée en liaison avec les organismes internationaux appropriés, en particulier l'UNESCO, le PNUD, le BIT, l'ONUDI et la CEA à prendre des dispositions pour établir et mettre à jour régulièrement un répertoire des experts africains des domaines spécialisés;

g) L'ONUDI et d'autres organismes compétents devraient prendre des mesures pour mettre au point des techniques leur permettant d'aider les pays en développement qui le demandent à faire en sorte que la formation et la fourniture de logiciel, soient prévues dans les contrats de fourniture d'installations et d'équipements industriels importés ainsi que ceux sur l'établissement de coentreprises, etc. Dans les dispositions concernant la formation, un accent particulier devrait être mis sur l'entretien et sur la gestion de projets;

h) L'ONUDI la CEA et d'autres organismes compétents devraient fournir une assistance et prendre d'autres mesures, sous forme d'études (par exemple) visant à garantir que, l'assistance technique et la formation fournies par des sources extérieures correspondent réellement aux besoins énoncés dans les contrats;

i) L'ONUDI et la CEA, agissant autant que possible en coopération avec les organisations internationales compétentes, et surtout l'OIT et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), devraient entreprendre une étude sur les méthodes permettant de déterminer les besoins de main-d'oeuvre industrielle et les besoins de formation en fonction des différents niveaux de complexité technologique;

j) L'ONUDI, l'OIT et l'UNESCO devraient aider à passer en revue l'organisation de l'enseignement général et professionnel dans les pays en développement; mettre au point des matériels et systèmes de formation appropriés; identifier les instituts nationaux qui peuvent devenir des centres d'excellence assurant la formation du personnel industriel d'autres pays; apporter un appui à ces centres; contribuer à l'instauration de circuits de communication entre les pays en développement;

k) L'ONUDI devrait rechercher des formes novatrices de coopération internationale en créant des centres internationaux pour les nouvelles technologies (tels que le Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie); des installations pilotes et dispositifs de consultation, de négociation, d'encouragement de la productivité, de commercialisation, de gestion financière, etc.; élaborer des principes directeurs et mettre sur pied, aux niveaux national et régional, des entreprises spécialisées dans l'enseignement et dans la formation; aider à créer des instituts de formation appartenant à plusieurs pays en développement et des entreprises chargées de produire des guides, des disques vidéo pouvant être utilisés dans l'enseignement général et professionnel, du matériel pédagogique et des manuels.

B. Renforcement du potentiel scientifique et technologique en vue du développement industriel des pays en développement (point 5(b) de l'ordre du jour)

13. Très souvent, les ressources humaines nécessaires depuis le stade de la conception jusqu'à l'exécution et à la gestion des projets sont mal connues en Afrique. Par ailleurs, il existe déjà un capital de connaissance qui pourrait être utilisé en vue d'une industrialisation rapide de l'Afrique. Pour remédier à cette situation, des mesures devront être prises en matière de valorisation des ressources humaines, d'échanges d'informations et d'accès aux connaissances technologiques, mesures susceptibles de contribuer au développement. Les échanges d'information et l'accès à la technologie pourraient être accélérés grâce à la démonstration.

14. Les ressources humaines devraient être mises en valeur afin de faciliter le développement local de la technologie et de renforcer les capacités de choix, d'acquisition et de réutilisation des technologies importées. Un certain nombre de pays africains continuent de verser des redevances importantes pour des technologies dont les droits d'exploitation des brevets sont périmés. Des mesures devront être prises pour réduire le paiement des royalties sur les technologies étrangères.

15. Les unités de démonstration servent à plusieurs fins. Premièrement, elles permettent de promouvoir la commercialisation et l'adoption des technologies mises au point au niveau local. Deuxièmement, elles offrent la possibilité d'informer les dirigeants, les décideurs et les chefs d'entreprise sur les variantes des technologies existantes; troisièmement, elles permettent la formation en matière d'utilisation, d'entretien et d'adaptation des technologies viables. La région pourrait être aidée par :

a) des programmes destinés à renforcer les moyens nationaux, sous-régionaux et régionaux en vue d'assurer la formation et de créer des unités de démonstration dans des domaines où une telle formation pourrait être mieux assurée sur le continent;

b) des bourses et des programmes de formation dans des institutions situées hors d'Afrique et dans des domaines où cette formation ne peut être assurée dans la région;

c) une collaboration avec des institutions nationales et régionales pour la création d'unités expérimentales en matière de technologies de remplacement viables;

d) une utilisation accrue de consultants locaux dans le cadre du développement des moyens locaux et de la réduction des paiements effectués pour de tels services;

e) la création, au niveau régional, de banques de données technologiques dans les sous-secteurs prioritaires telles que l'agro-industrie et l'énergie;

f) la fourniture à tous les pays africains par l'ONUDI, en collaboration avec l'OMPI, de renseignements précis sur les brevets disponibles ainsi que d'une assistance pour que les négociations consacrées aux accords de licences et à l'exploitation de brevets se déroulent de façon équitable;

g) le suivi assuré par la communauté internationale grâce à des réunions de consultations dans le domaine de biens d'équipement qui revêt une extrême importance pour le renforcement des moyens scientifiques et technologiques des pays en développement;

h) la prestation d'une assistance technique aux pays africains pour qu'ils puissent renforcer leurs programmes scientifiques et de recherche - développement.

16. L'ONUDI, la CEA et les autres organismes compétents du système des Nations Unies devraient aider les pays africains à :

a) mettre en place un cadre politique dans lequel s'inscriraient les mesures prises au niveau national au cours des années 80 et à créer des moyens techniques dans plusieurs domaines de la technologie avancée, en particulier à constituer des groupes nationaux qui seraient chargés de surveiller et d'évaluer l'évolution technologique, et des groupes technologiques ainsi que des groupes techniques ou d'institutions clefs dans certains domaines technologiques avancés, et à effectuer des études et à mettre en oeuvre des programmes de sensibilisation destinés à faciliter la réalisation des activités susmentionnées;

b) renforcer leurs moyens de négociation, notamment grâce à la consolidation et à l'élargissement du service d'échange d'informations techniques (TIES) ainsi qu'à la surveillance de l'évolution technologique dans le monde et de celle du marché international de technologies;

c) promouvoir le renforcement de la coopération technique entre petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays développés dans tous les domaines, y compris dans celui des techniques de pointe;

d) définir et encourager la mise au point et l'utilisation de technologies et d'équipement liés au domaine énergétique;

e) traiter l'information technologique et renforcer la Banque de données industrielles et techniques afin que cette dernière soit mieux à même de répondre aux besoins qui ont dicté sa création, et de jouer le rôle qui lui revient dans un réseau mondial d'informations scientifiques et techniques;

f) identifier et mettre au point des technologies locales et acquérir des technologies étrangères en vue de l'exécution du programme de la Décennie;

g) promouvoir l'établissement d'un réseau de prévision et d'évaluation en matière technologique;

h) établir et tenir un répertoire international des chercheurs de haut niveau et des technologies de pointe.

C. Mobilisation de ressources financières en vue du développement industriel  
(point 5(c) de l'ordre du jour)

17. Le financement est un important facteur d'industrialisation. Les pays africains sont confrontés à une série de crises : crise de devises, crise de balance des paiements, endettement extérieur, etc. Le manque de ressources financières entrave donc considérablement l'industrialisation en Afrique ainsi que la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il ressortait d'une première estimation que l'exécution d'une partie des projets industriels moteurs du programme de la Décennie nécessiterait au minimum 140 milliards de dollars. Certes, les pays africains ont reconnu que la mise en oeuvre du programme de la Décennie leur incombait en premier lieu, mais il n'en demeure pas moins que, étant donné la complexité des problèmes et des contraintes, le soutien continu ainsi que l'assistance financière et technique de la communauté internationale sont nécessaires. On devrait accorder une importance particulière aux recommandations suivantes :

a) Les organisations financières multilatérales ou bilatérales, notamment la Banque mondiale, et en particulier l'IDV (Association internationale de développement) et l'OPEP, devraient revoir leurs politiques financières en Afrique afin d'assurer un flux plus important de ressources financières vers le secteur industriel à des conditions plus favorables;

b) Les institutions et organisations multinationales ou bilatérales devraient accroître leur aide financière aux institutions africaines régionales et sous-régionales de développement industriel, notamment la BAD, le FIDA, le CRAT, le Centre régional africain de conception et de fabrication techniques et veiller à ce que soit augmentée la part des crédits mis à la disposition des pays africains pour leur industrialisation;

c) Une banque internationale pour l'industrialisation du tiers monde devrait être créée;

d) Des mesures devraient être prises pour renforcer la coopération afro-arabe de façon à assurer le développement industriel des pays africains;

e) Les organismes internationaux de financement devraient revoir leurs politiques à l'égard des pays africains en leur accordant des ressources financières accrues pour leur industrialisation;

f) L'aide financière aux institutions et pays africains, notamment les prêts à des conditions de faveur, devrait être augmentée. L'ONUDI, la CEA et d'autres organismes internationaux compétents devraient élaborer des mesures, des travaux de recherche par exemple, pour aider les pays à obtenir un financement à des conditions équitables.

D. Energie et industrialisation, eu égard tout particulièrement à la mise en valeur et à l'utilisation des ressources énergétiques et à la fabrication de matériel (point 5 d) de l'ordre du jour)

18. L'énergie est l'un des facteurs cruciaux de l'industrialisation. Malgré l'abondance de sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables dans la région africaine, la plupart des pays africains continuent à dépenser des devises considérables pour leurs importations d'énergies. Une telle dépendance à l'égard de l'énergie importée aura des effets de plus en plus défavorables sur l'exécution du programme de la Décennie. Les pays africains sont donc résolus à exploiter leurs ressources énergétiques, notamment à mettre en place les moyens et à mobiliser les ressources financières pour la mise en valeur et l'utilisation des ressources énergétiques. A cette fin l'assistance de la communauté internationale est vitale, notamment dans les secteurs et domaines d'activité suivants :

a) Exécution d'une étude détaillée des besoins énergétiques pour les projets industriels prévus au programme de la Décennie;

b) Renforcement des institutions africaines travaillant dans le domaine de l'énergie en fournissant du matériel de formation et de démonstration et en accordant des bourses de stage à l'étranger dans des domaines où une telle formation ne peut être assurée en Afrique même;

- c) Harmonisation de la distribution d'énergie électrique et interconnexion des réseaux des différentes sous-régions;
- d) Création de grandes et petites centrales hydro-électriques;
- e) Intégration des techniques d'énergies nouvelles et renouvelables dans les programmes industriels en particulier au niveau rural;
- f) Mise en place des moyens nécessaires pour la mise au point et l'acquisition de technologies ainsi que pour la fabrication locale de composants dans le domaine énergétique;
- h) Mise en compte des éléments prioritaires ci-après pour ce qui concerne l'assistance technique aux pays en développement fournie par l'ONUDI, la CEA et d'autres organismes internationaux compétents :
  - i) méthodes permettant d'élaborer et d'appliquer des politiques en matière d'énergie industrielle;
  - ii) biens d'équipement et services destinés au secteur énergétique;
  - iii) centrales hydro-électriques (y compris des mini-centrales);
  - iv) développement de l'énergie provenant de la biomasse;
  - v) conservation de l'énergie industrielle;
  - vi) fabrication, dans les pays en développement même, de matériel énergétique y compris une assistance pour la création d'unités industrielles, le transfert aisé de la technologie, la mise en place de coentreprises;
  - vii) élaboration en Afrique d'un programme de production électrique par mini-centrales analogue à celui qui a été lancé en Asie;
  - viii) conservation de l'énergie industrielle grâce, notamment, à la mise au point de programmes d'enseignement et de formation, de manuels et de méthodes de contrôle et d'évaluation de la consommation d'énergie.

E. Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale (point 5 e) de l'ordre du jour)

19. Les pays africains sont d'avis que la restructuration et le redéploiement de l'industrie avaient pour objet d'instaurer une division internationale du travail et une interdépendance plus équilibrées en vue de réaliser les objectifs fixés à Lima. Les gouvernements des pays développés devraient prendre des mesures concrètes pour faciliter l'industrialisation des pays en développement en leur accordant des ressources financières et technologiques à des conditions équitables et acceptables, en éliminant leurs barrières protectionnistes et en adoptant des mesures propres à assurer la restructuration de l'industrie mondiale avec le moins de bouleversement possible. Il s'agit notamment de ce qui suit :

a) On devrait encourager la restructuration de l'industrie des pays développés et son redéploiement vers l'Afrique, notamment dans les secteurs où les coûts de production dans les pays développés sont relativement élevés par rapport à ce qu'ils sont dans les pays africains;

b) Les pays africains ont besoin de ce redéploiement pour pouvoir mettre en place davantage de capacités industrielles (notamment sur le plan de la technique, de la technologie, de la gestion et de la commercialisation de façon à pouvoir entreprendre des activités de transformation en amont permettant de produire certains biens intermédiaires, biens d'équipement et facteurs de production pour d'autres secteurs. Les organisations internationales peuvent contribuer par des études préalables sur de telles restructurations;

c) Le redéploiement devrait s'accompagner de l'adoption par les pays développés, de politiques résolues, notamment l'abrogation des lois protectionnistes et l'ouverture des marchés aux produits manufacturés des pays africains;

d) Dans le domaine des technologies de pointe, des matériaux nouveaux qui pourraient remplacer des matériaux traditionnels sont actuellement produits dans les pays développés. Il est par conséquent permis de concevoir une situation où les matières premières moins chères pourraient remplacer les matières premières traditionnelles, mettant ainsi fin au redéploiement. Les organisations internationales et les pays développés devraient donc aider l'Afrique à créer ses propres industries en utilisant ses ressources naturelles et des facteurs de production locaux;

e) La question de la restructuration industrielle s'inscrivant uniquement dans le cadre du système de consultations de l'ONUDI, il est demandé que le système qui se bornait à l'échange de renseignements, englobe progressivement la définition de principes généraux de coopération et, ensuite, l'élaboration d'accords types de coopération sectorielle de manière à soutenir le processus d'industrialisation des pays en développement avec le moins de bouleversements possibles de l'économie mondiale. Il faudrait traduire ces accords types en programmes d'action qui seraient exécutés aux niveaux national et régional avec la pleine participation de tous les pays et de toutes les organisations internationales compétentes. En outre, les recommandations devraient être examinées par le Conseil du développement industriel de l'ONUDI, qui est l'organe intergouvernemental compétent, et transmises à l'Assemblée générale afin de permettre à tous les gouvernements de prendre les mesures concrètes qui s'imposent;

f) Il faudrait créer à l'ONUDI un service de consultance en matière de restructuration industrielle. Un tel service lui permettrait de fournir une assistance, aux pays en développement sur leur demande, notamment des données et des services d'experts concernant l'évolution, au niveau mondial, de la production, de la technologie et des marchés ainsi que les stratégies et politiques appropriées adoptées par les principaux agents du développement industriel international, ce même service permettrait également à l'ONUDI de présenter des avis, en ce qui concerne la formulation de programmes de développement industriel, de politiques d'ajustement, d'accords de coopération, etc. Ce faisant, l'ONUDI aiderait les pays en développement premièrement à assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des tendances de restructuration à l'échelle internationale et deuxièmement à échanger des informations sur les stratégies et politiques nationales.

F. Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières dans les pays en développement (point 5 f) de l'ordre du jour)

20. La question de la transformation industrielle locale des matières premières en Afrique devrait dans son ensemble être perçue comme un élément-clé de l'industrialisation. L'ensemble des étapes de la transformation fait partie de l'industrialisation et la transformation des matières premières permet de fournir des facteurs de production aux industries locales. Il faudrait donc :

a) accroître les investissements en Afrique de façon à promouvoir la transformation industrielle locale de matières premières. Cela appelle un cadre nouveau de "coopération équitable" à l'échelle internationale qui permettrait une répartition équitable des revenus. A cette fin, il faudrait tirer un meilleur parti du mécanisme de consultations de l'ONUDI et, en particulier, des directives, répertoires, des accords de contrats, etc.;

b) renforcer la coopération entre les pays en développement et encourager la libre circulation des informations et des données d'expérience entre pays ou régions appartenant à une même zone écologique;

c) faire en sorte que les pays développés achètent les articles manufacturés africains à des prix et à des conditions justes et équitables;

d) amener les pays développés à contribuer au renforcement ou à l'établissement d'un système de normes africaines;

e) amener l'ONUDI, la CEA et d'autres organisations internationales compétentes à intensifier leurs programmes d'assistance technique aux pays africains, notamment en mettant à leur disposition des renseignements sur les centres d'études avancées dans le domaine de la transformation des matières premières et, en particulier, les matières minérales, forestières, agricoles et la pêche et en amenant deux de ces établissements ou plus à exécuter en commun des projets intéressant les pays africains grâce à la fourniture d'une assistance technique;

f) amener l'ONUDI, en collaboration avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à établir des monographies susceptibles d'aider les pays en développement à élaborer des politiques appropriées, étant donné l'importance du rôle des sociétés transnationales dans le commerce, le traitement et la production locale des matières premières industrielles et agricoles.

G. Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement (point 5 g) de l'ordre du jour)

21. Les obstacles habituels au niveau national ajoutés à certaines pratiques des pays développés notamment i) des programmes réguliers d'aide alimentaire qui font naître de nouvelles habitudes alimentaires défavorisent la consommation des produits locaux et découragent les agriculteurs; ii) les subventions dont bénéficient un certain nombre de denrées alimentaires exportées vers l'Afrique telle que le blé, la farine de blé et les huiles comestibles constituent les principaux obstacles à la

production alimentaire en Afrique. Les échanges d'informations, d'expériences et de connaissances en matière de politiques, de méthodes de planification, de technologies et de moyens de formation contribueraient grandement à la planification des projets. Les technologies nécessaires à l'amélioration des rendements agricoles devraient être mises à la disposition des pays en développement.

22. L'aide des pays développés devrait viser les objectifs suivants :

a) Renforcer les moyens des pays africains de mettre en oeuvre des programmes d'industrialisation rurale et de mise en place d'infrastructures notamment des ateliers pour les populations rurales le réseau routier, les télécommunications, les logements, le stockage de l'énergie, les travaux d'adduction d'eau, les canaux d'irrigation, les services de santé, l'éducation, la recherche-développement;

b) Faire en sorte que les pays développés réorientent leurs programmes d'aide alimentaire en faveur des pays en développement en vue de faciliter le plus tôt possible la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire;

c) Amener les pays développés à abaisser leurs barrières administratives et commerciales élevées contre les produits agro-industriels des pays en développement;

d) Pousser les pays développés à assurer la sécurité alimentaire des pays en développement par la constitution de stocks de réserve. Ces stocks seront alimentés par les surplus agricoles des pays développés stockés pour couvrir des besoins stratégiques;

e) Faire en sorte que les pays développés diffusent les informations portant sur l'irrigation, le transfert, la technologie, notamment en ce qui concerne l'irrigation, l'amélioration des semences, le stockage et la conservation des produits de base;

f) Aider les pays en développement à élaborer et à exécuter des programmes ayant pour objet d'atténuer les conséquences brutales de la sécheresse;

g) Permettre aux pays en développement, notamment les pays africains à améliorer la valeur nutritive de leurs aliments de base, en mettant à leurs dispositions les connaissances les plus récentes en la matière.

H. Les pays les moins avancés : mise en oeuvre d'un nouveau Programme substantiel d'action (point 5 h) de l'ordre du jour)

23. Une transformation structurelle à brève échéance des économies des pays en développement étant difficilement réalisable implique qu'ils demeureront pendant un certain temps encore lourdement tributaires du monde pour le commerce et l'aide. En raison de cette vulnérabilité à laquelle ils ne peuvent échapper, il est tout à fait justifié d'accorder à leurs produits manufacturés et autres un accès préférentiel aux marchés et de prendre en leur faveur des mesures spéciales visant à leur permettre d'obtenir des ressources accrues à des conditions aussi favorables que possibles.

24. Les mesures à prendre au niveau international pour aider les pays les moins avancés à s'industrialiser consistent notamment à :

- a) accroître le niveau de l'aide publique fournie pour leur développement;
- b) fournir à de meilleures conditions (délais de grâce plus longs, taux d'intérêt plus faibles, etc.) des facilités de crédits à des projets industriels;
- c) alléger le poids de la dette;
- d) faciliter un transfert accru de techniques à destination des pays les moins avancés;
- e) accorder un traitement préférentiel aux exportations de produits manufacturés;
- f) encourager et appuyer les efforts déployés par ces pays pour développer le traitement local;
- g) faciliter la formation des ressortissants de ces pays, notamment dans les domaines de la gestion et de la direction d'entreprise, au moyen d'arrangements contractuels;
- h) fournir une assistance qui permette aux pays les moins avancés de tirer tout le parti possible de leurs capacités industrielles;
- i) encourager le redéploiement industriel dans le cadre d'un traitement préférentiel;
- j) favoriser le recensement complet des ressources de ces pays;
- k) aider à la formulation de politiques et de plans industriels nationaux qui mettent en évidence la contribution de l'industrie au développement économique et social;
- l) aider à l'identification, à l'élaboration et à l'évaluation de projets, par la mise en place notamment d'un mécanisme d'élaboration de projets industriels;
- m) assurer efficacement le renforcement des moyens techniques et de production des pays les moins avancés, en leur fournissant une technologie adaptée à leurs besoins particuliers, notamment dans les domaines de l'industrie alimentaire, du traitement des matières minérales, du bâtiment et de la construction, des sources d'énergie, de remplacement, des forages et de la petite forge;
- n) promouvoir la création d'un nombre accru d'unités de production, soit pilotes, soit de démonstration, qui contribueraient notamment à la mise au point progressive de techniques adaptées aux besoins de ces pays;
- o) promouvoir la création de coentreprises entre d'une part les pays moins avancés et d'autres pays, développés ou en développement, de l'autre.

I. Renforcement de la coopération économique entre pays en développement  
(point 5 i) de l'ordre du jour)

La situation économique internationale actuelle a sérieusement compromis les perspectives de croissance des pays en développement et a eu de plus des incidences négatives sur leurs activités de coopération. Or, elle devrait précisément amener les pays en développement à intensifier leurs activités de coopération industrielles. S'il est vrai que les pays en développement se trouvent à différents stades de développement économique et industriel, il n'en demeure pas moins qu'ils représentent ensemble, un potentiel matériel et humain considérable. Ils constituent de vastes marchés pour les produits industriels et un grand nombre d'entre eux se sont dotés de moyens technologiques considérables. En matière de CTPD on ne devrait pas retrouver le même déséquilibre que dans les échanges industriels entre pays développés et pays en développement; tout au contraire la CTPD devrait être fondée sur le principe de l'égalité et la poursuite d'avantages mutuels.

26. Les mesures visant à promouvoir la coopération industrielle entre l'Afrique et d'autres pays en développement devraient comporter :

- a) la promotion de la coopération entre entreprises dans de nombreux domaines et, en particulier, le transfert de la technologie;
- b) l'intégration de programmes de coopération industrielle dans les plans nationaux de développement;
- c) la mise en place, dans le cadre des programmes d'intégration industrielle de mécanismes de promotion de la coopération industrielle;
- d) l'identification et la promotion de programmes d'investissements communs y compris les échanges de ressources naturelles, de technologies et de produits finis;
- e) l'élaboration de projets communs d'infrastructures physiques;
- f) la complémentarité et la coopération dans le domaine des services d'ingénieurs-conseils;
- g) le perfectionnement de la main-d'oeuvre dans le domaine technologique grâce à une formation dans des établissements nationaux et régionaux et à des voyages d'études, des programmes d'échange de bourses et si nécessaire, grâce à la création de nouveaux établissements;
- h) la création et le renforcement de mécanismes en vue de faciliter les échanges d'expériences et d'informations en matière de développement industriel et technologique;
- i) l'élaboration de "principes directeurs" pour faciliter le lancement entre pays en développement, de projets conjoints;
- j) le lancement de programmes de coopération entre banques régionales de développement et institutions financières.

27. L'ONUDI est prié de jouer un rôle important pour aider les pays en développement à intensifier leur coopération industrielle. Elle devrait axer ses efforts sur les activités suivantes :

- a) Organisation de réunions de "solidarité" en faveur des pays les moins avancés, ainsi que de tables rondes au niveau ministériel;
- b) Promotion et élaboration de programmes communs dans certains secteurs industriels;
- c) Suivi des recommandations sur la CIPD formulées lors de réunions du Système de consultation;
- d) Echange de données d'expérience et d'informations sur la mise au point, l'adaptation et le transfert de la technologie;
- e) Adoption de mesures permettant de donner suite au Programme d'action de Caracas adopté par le Groupe des 77, y compris un appui fonctionnel pour l'organisation des réunions d'évaluation.

28. Les pays africains lancent un appel aux pays d'Asie et d'Amérique latine pour qu'ils les aident à s'industrialiser dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique grâce notamment aux mesures suivantes :

- a) Ouverture de leurs établissements de formation spécialisée et d'enseignement supérieur, aux ressortissants africains;
- b) Adoption de directives, de contrats types et de répertoires pour tous les secteurs industriels, y compris les produits sidérurgiques et les biens d'équipement, le matériel énergétiques, la technologie et le matériel d'exploitation minière ainsi que la technologie et le matériel nécessaires pour l'exploitation des sources d'énergie classiques, nouvelles et renouvelables,
- c) Adoption de divers types d'accords cadres pour divers sous-secteurs, industriels;
- d) Adoption de codes de normalisation, notamment de caractéristiques techniques communes pour le matériel électrique;
- e) Identification des divers fournisseurs de technologie et de matériel ainsi que de services spécialisés et établissement et mise à jour de répertoire dans ces domaines;
- f) Recensement et étude des mesures adoptées dans le Programme d'action de Caracas en vue d'accélérer l'exécution efficace du Programme;
- g) Organisation au niveau interrégional de consultations permettant de réaliser les objectifs énumérés ci-dessus ainsi que ceux de la Décennie.

29. Les pays en développement lancent un appel à tous les pays du monde et, en particulier, aux pays développés pour qu'ils fournissent à l'ONUDI des ressources supplémentaires afin de lui permettre d'appliquer les mesures préconisées au paragraphe 27 et aux paragraphes pertinents du présent document. L'ONUDI est invitée à accorder un rang de priorité à ces activités et à fournir une aide appropriée aux pays africains.

III. LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE : EXAMEN DES PROGRES ACCOMPLIS ET PROPOSITIONS QUANT AUX MOYENS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES (point 6 de l'ordre du jour)

A. Bref examen de l'état d'avancement du Programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

30. Comme on l'a rappelé dans l'introduction au document, les chefs d'Etat et de gouvernement africains se sont engagés à assurer le développement industriel autonome et auto-entretenu de l'Afrique. A cet égard, le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos accordent un rang de priorité élevé à l'industrie en raison de son rôle crucial en tant que moteur du développement intégré de l'économie des pays africains. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont, dans le Plan d'action de Lagos proclamé les années commençant en 1980 Décennie du Développement industriel de l'Afrique. Cette proclamation a reçu l'appui de la communauté internationale lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 35/66B où elle proclamait elle aussi la Décennie du développement industriel au niveau mondial. La Décennie a pour objet de susciter plus d'intérêt pour l'industrialisation de l'Afrique et de drainer un soutien politique, financier et technique accru aux niveaux national, sous-régional, régional et international pour épauler les efforts d'industrialisation du continent.

31. En 1981, la sixième Conférence des ministres africains de l'industrie a adopté un plan d'exécution du programme de la Décennie, ayant pour objet d'accélérer l'industrialisation en Afrique. Ce programme préconise des mesures efficaces pour la mise en valeur intégrée des ressources humaines, la mise en place de mécanismes institutionnels et de moyens techniques nécessaires pour l'utilisation efficace du patrimoine naturel de la région; l'expansion des marchés locaux, l'élargissement de l'éventail des complémentarités et le renforcement des liens entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie. Il y est demandé à chaque pays d'adopter une stratégie nationale d'après certaines industries motrices retenues en fonction des ressources et matières premières du pays (énergie en particulier) complétée par des projets d'appui et d'intensifier parallèlement la coopération sous-régionale pour la mise en place d'autres industries. Soigneusement planifiée, cette stratégie de développement collectif, autonome et auto-entretenu devrait permettre d'établir dans la région un ensemble de systèmes de production qui se renforceraient mutuellement, conformément aux objectifs du Plan d'action de Lagos.

32. Malgré le manque de ressources financières, un certain nombre d'activités préliminaires ont pu être menées durant la phase préparatoire (1982-1984) aux niveaux national et sous-régional. Elles-ci ont permis d'identifier des projets multi-nationaux et d'élaborer une première série de programmes sous-régionaux de promotion industrielle intégrée qui devraient être lancés au cours de la phase d'exécution (1985-1990).

33. Au niveau national, les pays africains ont, malgré des difficultés majeures, lancé des activités et programmes en vue de faciliter l'exécution du Programme de la Décennie. La plupart ont établi un service d'exécution et un comité national de coordination ou des mécanismes analogues pour la Décennie. De plus, beaucoup d'entre eux ont pris des mesures pour intégrer les stratégies, objectifs et principes de la Décennie à leurs plans et programmes de développement national et d'autres s'apprentent à en faire de même. Des actions précises ont été amorcées en

vue d'élaborer des projets nationaux et sous-régionaux moteurs et d'appui, former la main-d'oeuvre nécessaire, mettre en valeur les ressources naturelles y compris l'énergie et mobiliser des ressources financières. Cependant, comme l'introduction le signale, les efforts des pays africains pour exécuter le Programme de la Décennie ont buté sur des obstacles formidables. De plus, ces pays ont été touchés par des catastrophes naturelles comme les inondations, la désertification et la sécheresse qui ont entraîné des pénuries alimentaires, décimé le bétail et détérioré les terres arables. Ces contraintes ont provoqué de graves problèmes économiques au cours de la phase préparatoire. Néanmoins, les pays africains ont prouvé qu'ils étaient déterminés et résolus à assurer l'exécution intégrale du programme de la Décennie.

34. La mise en oeuvre des programmes susmentionnés nécessite la coopération effective, d'une part, entre les pays africains eux-mêmes et, d'autre part, entre ces derniers et d'autres pays en développement et des pays développés. Les activités à mener dans ce cadre comportent l'élaboration, la promotion et l'exécution de projets. Eu égard aux ressources considérables nécessaires à l'exécution de ces activités et qui se chiffrent à 140 milliards de dollars au moins, l'appui de la communauté internationale est de toute évidence indispensable.

B. Moyens envisagés pour réaliser les objectifs de la Décennie

a) Mise en valeur des ressources humaines

35. Le plus grand obstacle à l'industrialisation en Afrique c'est le manque de compétences et de connaissances dans le domaine industriel. L'insuffisance de moyens appropriés de formation, la pénurie de main-d'oeuvre pour l'industrie et les activités connexes, les lacunes au niveau des politiques tendant à faciliter l'industrialisation, devraient toutes être considérées comme des effets et non comme la cause du problème qui en Afrique, se résume en une absence de moyens et d'établissements de formation de la main-d'oeuvre nécessaire pour tous les secteurs d'activités industrielles. Cette situation a des effets quantitatifs et qualitatifs sur la main-d'oeuvre qu'on peut former pour exécuter des activités d'industrialisation dans la région. Qui plus est, elle provoque une fuite de devises : pour satisfaire les besoins en main-d'oeuvre même pour des activités industrielles très limitées, les pays africains sont obligés de se tourner vers le marché extérieur pour la formation et la main-d'oeuvre qualifiée, ce qui entraîne des coûts très élevés. Pour 1983 seulement, les coûts pour l'Afrique ont été estimés à 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis.

36. Les Etats membres ont décidé de soutenir individuellement et collectivement les efforts au niveau régional en vue de créer les moyens pour la mise en valeur des ressources humaines nécessaires à l'industrialisation. Ce soutien montre qu'il y a un appui politique à ces efforts, sous forme de contribution financière notamment.

37. Plus précisément, les Etats membres ont décidé de fournir les fonds nécessaires pour le maintien des institutions régionales suivantes :

a) Centre régional africain de conception et de fabrication industrielles qui a été créé pour renforcer les capacités de conception et de fabrication des Africains;

b) Institut supérieur africain de formation et de recherches techniques, qui a été créé pour renforcer les moyens de pays africains de former des techniciens et des technologues;

c) Centre régional africain de technologie (CRAT), créé pour renforcer les moyens de la région pour la mise au point des techniques;

d) Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN).

Les gouvernements africains ont également décidé de renforcer leurs moyens de gestion industrielle. A cette fin, ils vont s'employer à intégrer la planification de la main-d'oeuvre industrielle dans les plans de développement industriel et à créer les structures nécessaires pour la formation et le perfectionnement en matière de gestion industrielle. Ils vont également accroître le soutien qu'ils accordent aux institutions régionales existantes tout en utilisant plus fréquemment leurs services. Il s'agit des instituticns suivantes :

a) Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) qui a été créé pour renforcer les moyens des pays africains en matière de planification du développement;

b) Institut de gestion pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe dont l'objectif est le renforcement des moyens de gestion des pays de la sous-région.

38. Les pays africains ont souligné que les entreprises industrielles contribueraient davantage à la formation industrielle si l'on instituait des mesures comme la création de centres de formation pour couvrir les coûts des activités de formation nationales et sous-régionales.

39. Les Gouvernements africains ont décidé d'aider les institutions d'enseignement supérieur à axer leurs programmes davantage sur les besoins en matière d'industrialisation et de main-d'oeuvre (concepteurs, ingénieurs et techniciens) et de créer en Afrique deux ou trois instituts régionaux polyvalents de maintenance industrielle pour la formation, la recherche, les services d'ingénieurs-conseils, d'entretien du matériel industriel et la fabrication de pièces de rechange.

40. Il est prévu de compléter les mesures susmentionnées par des actions au niveau international énoncées au deuxième Chapitre figurant à l'annexe du présent rapport et consacré à la mise en valeur accélérée des ressources humaines en vue du développement industriel (point 5(a) de l'ordre du jour).

b) Renforcement du potentiel scientifique et technologique

41. Très souvent en Afrique les ressources humaines nécessaires depuis le stade de conception jusqu'à l'exécution et à la gestion des projets n'existent pas ou sont insuffisantes. Par ailleurs, un capital suffisant de connaissances existent déjà qui pourraient être utilisées pour assurer le développement industriel rapide de l'Afrique. Devant cette situation, les pays africains ont convenu des actions à mener en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, l'échange d'informations et l'accès aux connaissances technologiques, actions susceptibles de contribuer au développement, à travers notamment la création d'unités de démonstration dans la région. Ces unités servent à plusieurs fins. Premièrement, elles permettent de promouvoir la commercialisation de technologies mises au point et adaptées sur place. Deuxièmement, elles offrent la possibilité d'informer les dirigeants, les décideurs et les chefs d'entreprises sur les variantes technologiques existantes. Troisièmement, elles permettent d'assurer la formation en ce qui concerne l'utilisation, l'entretien et la reproduction de technologies efficaces.

42. Les ressources humaines doivent être mises en valeur pour faciliter la mise au point locale de la technologie et renforcer les moyens de choisir, acquérir et dégrouper les technologies importées. Un certain nombre de pays africains continuent de verser des redevances considérables pour des technologies dont les droits d'exploitation des brevets sont périmés. Des mesures seront nécessaires pour arrêter le paiement non justifié de ces technologies étrangères grâce à la diffusion des informations sur les technologies qui ne font plus l'objet de droits de brevets. A cet effet, l'ONUDI devrait aider les pays africains à créer et à faire fonctionner une banque de données industrielles et technologiques.

43. Les pays africains reconnaissent qu'une étude sur l'état des technologies locales et traditionnelles est nécessaire afin de les améliorer grâce à l'utilisation de la science et de la technologie modernes.

44. Les actions au niveau international pour soutenir les efforts des pays africains, sont identifiées dans la position commune africaine figurant au premier Chapitre du présent rapport consacré au renforcement des moyens scientifiques et technologiques en vue du développement industriel (point 5(b) de l'ordre du jour).

#### c) Mobilisation de ressources financières

45. Le financement est un facteur crucial pour l'industrialisation. Les pays africains sont confrontés à une série de crises : de devises, de balance des paiements, d'endettement extérieur et de paiements, etc.. L'insuffisance de ressources financières a donc une grande incidence sur l'industrialisation en Afrique et sur la mise en oeuvre du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Des estimations préliminaires montrent que l'exécution des projets industriels moteurs figurant au programme de la Décennie nécessiterait au minimum 140 milliards de dollars. Certes, les pays africains ont reconnu que la mise en oeuvre du programme de la Décennie leur incombait en premier lieu, mais il n'en demeure pas moins que, étant donné la complexité des problèmes et des contraintes, le soutien continu ainsi que l'assistance financière et technique de la communauté internationale sont nécessaires.

46. A la lumière de ce qui a été dit plus haut, les Etats membres soutiennent fermement le programme d'assistance du secrétariat de l'ONUDI aux pays africains et aux organisations intergouvernementales en vue de l'élaboration et de l'exécution d'activités dans le cadre de la Décennie, en particulier celles relatives à l'exécution d'études de préinvestissement et à la mise en oeuvre de projets régionaux et sous-régionaux. Il est instamment demandé à la communauté internationale de soutenir ce programme et de mettre à la disposition de l'ONUDI les ressources nécessaires pour lui permettre d'exécuter ce programme efficacement. A cette fin, il est demandé à tous les pays africains d'augmenter leurs contributions au Fonds de développement industriel des Nations Unies dont une part importante serait utilisée pour les activités dans le cadre de la Décennie nécessitant des contributions supplémentaires pour des fins déterminées.

47. Les gouvernements africains sont déterminés à accroître la part qu'ils allouent dans leur budget de développement au développement industriel, à prendre des mesures pour accroître les rentrées de devises, réduire les fuites de devises, mobiliser et réorienter les ressources nationales et financières destinées à l'industrialisation. Ils ont également convenu de renforcer les institutions régionales ou sous-régionales monétaires, financières d'investissement telles que la BAD et le FADI et d'en créer de nouvelles. Quelques unes de ces institutions ont déjà alloué des ressources financières déterminées pour le développement de l'industrie, en particulier pour l'exécution de projets industriels moteurs au niveau multinational. De plus ces institutions procédaient à un examen de leurs politiques et types de crédit en vue d'allouer un pourcentage plus important de leurs fonds à des activités industrielles, en particulier à des projets industriels moteurs en Afrique.

48. Les pays africains encouragent les échanges intra-africains de matières premières, de produits et de biens intermédiaires de l'industrie ainsi que la mise en commun des ressources destinées à la création d'industries sous-régionales et régionales.

49. D'autres mesures au niveau international en vue de la mobilisation de ressources financières dans le cadre des efforts déployés par les pays africains pour s'industrialiser sont identifiées au deuxième chapitre de l'Annexe au présent rapport traitant de la mobilisation des ressources financières (point 5(e) de l'ordre du jour).

d) Développement et utilisation des ressources énergétiques et fabrication de matériel

50. Les pays africains sont dotés de sources considérables d'énergie nouvelle et non renouvelable, mais ils continuent de dépenser des quantités énormes de devises pour importer de l'énergie. Ils sont déterminés à exploiter ces ressources énergétiques et ont en conséquence convenu de lancer les programmes ci-après pour lesquels une assistance de la communauté internationale est demandée.

a) Etude détaillée des besoins énergétiques pour les projets industriels inscrits au programme de la Décennie;

b) Renforcement des institutions africaines dans le domaine de l'énergie grâce à fourniture du matériel de formation et de démonstration et l'octroi de bourses de stage à l'étranger dans des domaines où la formation ne peut être assurée en Afrique même;

c) Harmonisation de la production d'énergie électrique et d'inter-connexion des centrales électriques dans les différentes sous-régions;

d) Intégration dans les programmes industriels, en particulier au niveau rural, de techniques d'énergie nouvelle et renouvelable;

e) Mise en place de moyens pour la fabrication locale d'équipements de production et de transmission d'énergie, de composants et de pièces de rechange en ce domaine.

51. Des mesures à prendre au niveau international pour appuyer les efforts que les pays africains déploient pour mettre au point et exécuter leurs programmes énergétiques sont indiquées au deuxième chapitre de l'Annexe au présent rapport consacré au point 5 d) de l'ordre du jour.

e) Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale

52. La restructuration et le redéploiement contribueraient grandement à la mise en oeuvre du programme de la Décennie. Cela revient à dire que le redéploiement doit faciliter la réalisation de l'objectif à savoir la création en Afrique d'un secteur industriel qui soit structurellement intégré, favorise l'établissement de liens avec d'autres secteurs de l'économie nationale et présente en outre des caractéristiques susceptibles de favoriser l'essor et l'autonomie aussi bien de l'industrie elle-même que d'autres secteurs. A cet égard, il y a lieu d'instaurer une coopération avec des investisseurs privés et publics et d'entreprendre des opérations en association avec des pays en développement et des pays développés afin d'obtenir les investissements nécessaires.

53. Les pays africains ont reconnu l'importance du cadre offert par le Système de consultations de l'ONUDI en tant qu'instrument de restructuration et de redéploiement industriels, notamment en ce qui concerne de nouvelles formes de coopération industrielle telles que la création de co-entreprises, la conclusion d'accords de répartition de produits, etc. et ce, en association avec d'autres régions en développement et différents groupes de pays développés. A cet égard, il est également utile de mettre au point des modalités telles que les contrats types, les répertoires et des principes directeurs en vue de concilier les intérêts des différents partenaires de façon équitable. Les gouvernements africains reconnaissent que l'élaboration de nouvelles formes de coopération industrielle, d'accords - cadres, etc. peut contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie, et préconisent que le Système de consultations de l'ONUDI serve d'instrument de restructuration et de redéploiement industriels aux niveaux mondial et interrégional.

54. Ces consultations devraient être intensifiées et élargies aux sous-secteurs industriels moteurs et aux secteurs d'appui tels que les produits de la sidérurgie les biens d'équipement, notamment, le matériel de transport et énergétique, les machines agricoles, la formation et le financement industriels. En outre, l'ONUDI devrait aider les pays africains et les organisations intergouvernementales à établir et à mettre en place un mécanisme régional africain de consultations et de négociations, notamment pour l'élaboration et l'exécution de projets sous-régionaux et régionaux.

55. En plus des mesures susmentionnées, un certain nombre d'autres mesures au niveau international pour appuyer les efforts déployés par les pays africains figurent au deuxième Chapitre de l'Annexe au présent document relatif à la restructuration industrielle mondiale (point 5 e) de l'ordre du jour).

f) Politiques et mesures relatives à la transformation industrielle locale des matières premières

56. Le traitement industriel des matières premières est particulièrement important car il permet d'augmenter la valeur ajoutée des produits fabriqués à partir des matières premières africaines.

57. Bien que l'Afrique possède d'immenses réserves de ressources naturelles diverses, la transformation industrielle des matières premières sur le continent est très peu poussée. De ce fait, les pays africains en général perdent sur les deux tableaux d'abord ils ne profitent pas de la valeur ajoutée engendrée par les produits transformés et ensuite ils doivent en quelque sorte ré-importer leurs matières premières sous forme de produits finis. La transformation poussée de ces ressources naturelles pourrait contribuer à alléger la lourde facture d'importation et à augmenter la valeur ajoutée des produits fabriqués à partir de matières premières africaines.

58. De nombreuses entreprises africaines sont en outre obliées, par manque de matières premières, de tourner bien en deçà de leur capacité de production.

59. Les pays africains sont donc résolus à promouvoir la transformation locale des matières premières et à adopter une stratégie multinationale pour assurer la relance des industries motrices, ce qui permettrait de développer l'échange, dans la région des matières premières et minérales pour alimenter les industries locales et d'éviter de perpétuer le type d'échange actuel tourné vers l'extérieur.

60. Il faudrait prêter une attention spéciale aux mesures sur le plan international figurant au chapitre II de l'Annexe au présent rapport consacré à la question (point 5 f) de l'ordre du jour.

e) Politiques et mesures industrielles destinées à assurer le développement rural et l'autosuffisance alimentaire

61. Les pays africains reconnaissent que l'industrialisation peut favoriser le développement rural et ce, par une meilleure utilisation des ressources, l'augmentation de la production, la création d'emplois et de sources de revenu, la satisfaction des besoins essentiels, l'amélioration de la qualité de la vie des populations et la consolidations des relations avec les autres secteurs de l'économie. L'industrialisation rurale permettrait d'engendrer, de tirer le maximum de bénéfices des ressources dans les zones rurales, aussi bien naturelles qu'humaines.

62. Il existe une étroite interdépendance entre l'agriculture (activité rurale prédominante) et l'industrie. Celle-ci fournit les matières premières nécessaires aux industries alimentaires et non alimentaires.

63. Les pays africains reconnaissent en outre - et sont déterminés à prendre les mesures nécessaires à cet effet - que la croissance des trois secteurs qui se renforcent mutuellement à savoir l'industrie, l'agriculture et la transformation des produits alimentaires, tout comme des politiques adéquates d'établissement des prix des produits agricoles, le stockage des produits alimentaires et des circuits appropriés pour la distribution de ceux-ci sont essentiels pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Ces pays ont décidé d'élaborer des programmes nationaux ayant pour objet d'assurer l'industrialisation rurale à partir de la petite industrie et de la production pour sous-traitance de composantes et de pièces de rechange. Ces programmes contribueront également à développer les moyens d'entreprise des autochtones.

Outre la mise en place d'infrastructures matérielles adéquates, les pays africains ont décidé de lancer des programmes nationaux importants en vue de renforcer ou de développer les industries produisant des facteurs de production destinés à l'alimentation et à l'agriculture, notamment les industries agricoles.

64. Les programmes industriels de développement rural nécessitent qu'une plus grande attention soit accordée aux petites industries qui se fondent sur le travail familial et l'artisanat et les petites industries intégrées de transformation alimentaire au niveau du village. Afin de renforcer ces mesures visant le développement rural intégré et auto-soutenu, les programmes nationaux ou sous-régionaux d'industries mécaniques motrices devraient être conçus de manière à produire des facteurs de production pour l'alimentation et l'agriculture, y compris i) outils à main ou équipement opéré manuellement; ii) équipement à traction animale; iii) équipement tractorisé; iv) équipement pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau et v) équipement destiné à la conservation/à la transformation, à l'emballage au transport et à l'emballage; et vi) engrais.

65. Les pays africains ont reconnu que la sécheresse était devenue un problème permanent en Afrique et s'emploient à élaborer des programmes pour atténuer ses effets défavorables. A cet égard, ils ont demandé à la communauté internationale de leur apporter une aide accrue.

66. Un certain nombre d'actions internationales pour soutenir les efforts déployés par les pays africains pour assurer l'industrialisation des zones rurales figurent au Chapitre II de l'Annexe au présent rapport traitant de cette question (point 5 p) de l'ordre du jour.

#### h) Les pays les moins avancés

67. Les pays africains estiment que les PMA africains, pour réaliser une croissance auto-entretenu doivent restructurer leur économie. Ils reconnaissent également que le développement industriel des PMA a un rôle important à jouer dans cette transformation structurelle. Il est nécessaire que chaque pays africain le moins avancé réalise des études son potentiel industriel eu égard non seulement au mode actuel d'exploitation des ressources agricoles forestières, minières et des pêches, mais aussi des possibilités futures en prêtant une attention particulière au secteur énergétique qui doit prendre le pas sur les autres secteurs de l'économie.

68. Les pays africains ont conscience des difficultés particulières que les PMA africains rencontrent dans la mise en oeuvre de la Décennie et du nouveau programme substantiel d'action, et prient instamment la communauté internationale de prendre des mesures spéciales en faveur de ces pays.

69. L'accent devrait en cette matière être mis surtout sur la transformation des structures économiques internes, l'utilisation accrue de facteurs de production locaux, l'adoption d'une méthode intégrée et multisectorielle de planification de la croissance, le choix des politiques de mobilisation des investissements et l'établissement de complémentarités entre l'industrie et d'autres secteurs économiques, l'agriculture notamment.

70. Les mesures internationales pour appuyer les efforts des pays africains les moins avancés et entrant également dans le cadre du programme de la Décennie sont exposées au Chapitre II de l'Annexe au présent rapport traitant de la question (point 5 h) de l'ordre du jour).

i) Renforcement de la coopération économique entre pays en développement dans le cadre de la Décennie

71. En vue de l'exécution du programme de la Décennie, les pays africains doivent coopérer avec d'autres pays en développement en matière de mobilisation des ressources financières à des fins d'investissement, de technologie et de mise en valeur des ressources humaines notamment des compétences scientifiques et techniques pour épauler les efforts des pays de la région. Cette coopération doit être intensifiée et élargie pour tenir compte des bénéfices que peut rapporter le développement des marchés et du commerce des produits et intrants industriels.

72. Au Chapitre II de l'Annexe au présent rapport sont identifiées au niveau international, de nombreuses mesures ayant trait à la coopération économique entre pays en développement (point 5 i) de l'ordre du jour) et susceptibles d'appuyer les efforts que les pays africains déploient pour renforcer leur coopération avec d'autres pays en développement.

IV. ROLE DE COORDINATION DE L'ONUDI AU SEIN DU SYSTEME DES NATIONS UNIES EN CE QUI CONCERNE LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (point 7 de l'ordre du jour)

73. Etant donné le rôle important que l'ONUDI joue dans le processus d'industrialisation des pays africains, notamment dans le cadre de la Décennie du Développement industriel de l'Afrique et son rôle essentiel de coordination au sein du système des Nations Unies, les pays africains :

- a) réaffirment l'importance qu'ils attachent à l'ONUDI ainsi qu'à sa transformation rapide en institution spécialisée des Nations Unies, ce qui permettrait de mieux harmoniser les activités de développement industriel au sein du système des Nations Unies,
- b) souhaitent que les ressortissants des pays africains occupent une place plus importante au sein du secrétariat et dans les bureaux extérieurs;
- c) demandent que la priorité soit accordée dans les programmes de l'ONUDI, aux éléments suivants :
  - i) Décennie du développement industriel de l'Afrique;
  - ii) Activités de coopération technique et services-conseils dans les pays en développement, notamment l'assistance aux comités nationaux pour l'ONUDI, aux comités nationaux de coordination et aux services centraux d'exécution,

- iii) Travaux de recherche et études dans le domaine industriel portant sur les politiques et mesures à prendre,
- iv) Formation industrielle, y compris l'assistance en vue du renforcement des centres nationaux et sous-régionaux de formation et de la création de nouvelles institutions,
- v) Mise au point et acquisition de technologie, notamment la création et la gestion d'une banque régionale africaine de données industrielles et techniques,
- vi) Pays les moins avancés,
- vii) Promotion des investissements, y compris l'assistance en vue du renforcement des mécanismes financiers en place et la création de nouveaux mécanismes aux niveaux national, sous-régional, régional et mondial, aux fins du développement industriel,
- viii) Le Système de consultations, notamment la mise en place de mécanismes régionaux et inter-régionaux de consultations pour les pays africains,
- ix) Programme de conseillers principaux en matière de développement industriel pour les opérations sur le terrain.
- x) Coopération technique et économique entre pays en développement,
- xi) Energie.

d) Demandent que les ressources allouées à l'ONUDI dans le budget ordinaire de l'ONU soient accrues et qu'au moins 25 p. 100 de ces ressources soient consacrés à l'assistance technique. Le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel devrait être considérablement élargi et tous les Etats membres de l'ONU devraient soutenir et accroître leurs contributions à ce Fonds. En outre, 50 p. 100 au moins des ressources que l'ONUDI affecte à l'assistance technique devraient aller aux pays et aux organisations inter-gouvernementales africaines notamment, pour l'élaboration et l'exécution des programmes prévus dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

## V. CONCLUSION

74. Dans le présent document on a tenté de faire ressortir certaines questions fondamentales liées au processus d'industrialisation de l'Afrique, eu égard notamment au programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, et compte tenu de la nécessité d'obtenir, lors de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI des résultats qui permettent de réaliser le développement industriel accéléré de l'Afrique.

75. Il existe un obstacle de taille au développement économique africain en général et à son industrialisation en particulier, c'est que le continent ne dispose pas des compétences requises pour la réalisation des activités à mener pour la réalisation de l'autosuffisance, pour procéder par exemple à l'identification, à l'élaboration, à la négociation, à l'exécution et au suivi des projets ainsi qu'à l'élaboration de politiques et de stratégies tenant pleinement compte de la pénurie de compétences en Afrique. Il faut donc accorder une attention particulière à cet obstacle majeur en assurant la formation de la main-d'oeuvre

industrielle requise, notamment des compétences nécessaires pour l'exécution des diverses activités. Les programmes d'enseignement, ceux d'assistance technique et d'autres formes d'assistance extérieure, devraient tous viser à mettre en place la main-d'oeuvre ainsi que les autres éléments nécessaires pour la Décennie industrielle du développement. La communauté internationale est priée, par l'intermédiaire de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI de réaffirmer sa solidarité avec les pays africains et de les aider à résoudre ce problème.

76. Le second aspect du problème c'est qu'il faut veiller à ce que d'autres programmes du secteur économique contribuent à l'exécution de la Décennie et soient intégrés au processus d'exécution. Les programmes d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles devraient tenir compte des besoins des divers projets liés à l'exécution du Programme de la Décennie; l'exploitation, le développement et l'utilisation des ressources énergétiques, notamment l'équipement énergétique, devraient également tenir compte des besoins de l'industrie; le développement de la science et de la technique et des services d'appui comme les transports et les communications, les services de consultation et les échanges devraient également obéir à l'objectif que constitue l'industrialisation accélérée du continent.

77. Il convient d'apporter une attention particulière au problème des ressources financières car sans une circulation massive et soutenue de ressources financières vers les pays africains, l'exécution du Programme de la Décennie sera certainement compromise. Les contraintes qui pèsent sur l'industrialisation des pays africains, du fait de l'insuffisance des ressources financières, nécessitent des actions concertées. Ces pays africains ont déjà sur le plan intérieur, pris des mesures pour remédier à cette situation, mais il faut néanmoins que l'ensemble de la communauté internationale prenne de façon urgente des mesures extérieures. Parmi celles-ci, la révision des mécanismes financiers et/ou la création de nouveaux ayant spécialement pour objet d'assurer le financement à des conditions de faveur des programmes de développement industriel dans les pays africains.

78. La quatrième Conférence générale de l'ONUDI offrira une occasion unique à la communauté internationale dans son ensemble de réaffirmer sa solidarité avec les pays africains dans leurs efforts pour s'industrialiser, notamment en ce qui concerne l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. Cette solidarité doit s'exprimer de façon concrète. Il serait donc souhaitable que la communauté internationale non seulement prenne un certain nombre de mesures visant à renforcer la coopération industrielle avec les pays africains mais également qu'elle adopte un programme d'assistance exécuté par le secrétariat de l'ONUDI pour aider les pays africains et les organisations intergouvernementales à élaborer et à exécuter de façon harmonieuse leurs programmes au titre de la Décennie. A cet égard, des ressources financières et des ressources humaines supplémentaires doivent être mises à la disposition de l'ONUDI pour lui permettre d'exécuter efficacement le programme.

